

IRES. "FORUM" 2019

**Actes des rencontres organisées
par l'IRES**

10 mars 2020

Privilégiant le regard croisé, l'activité IRES."Forum" a été marquée en 2019 par l'organisation, au siège de l'Institut, de 18 rencontres dont 2 conférences internationales, ayant trait aux questions nationales, aux relations extérieures du Maroc et aux questions globales. A l'instar des années précédentes, l'Afrique a occupé une place importante dans les réflexions et les débats de l'Institut.

Les rencontres ont été organisées selon la charte de confidentialité de Chatham House en vue d'offrir l'anonymat aux orateurs et d'encourager l'ouverture et le partage de l'information ainsi que l'éclosion d'idées novatrices.

C'est conformément à cette charte que ce recueil des comptes rendus a été élaboré. Il donne un aperçu sur les conclusions des différentes rencontres, à l'exclusion des brainstormings.

Table des matières

Les questions nationales	5
Le nouveau modèle de développement du Maroc	6
L'emploi et le développement	15
L'Afrique et le monde arabe en tant que profondeur stratégique du Royaume	23
La réforme de l'Union africaine	24
Les relations entre le Maroc et l'Afrique du Sud	27
L'influence iranienne en Afrique du Nord et au Sahel	31
La recherche scientifique et l'innovation dans le monde arabe	35
La gouvernance sécuritaire en Afrique	39
Les relations extérieures et la diplomatie	43
Les relations entre le Maroc et la Chine	45
Les relations entre le Maroc et l'Union européenne	48
Les relations entre le Maroc et les Etats-Unis	51
Quelle diplomatie du Maroc dans le cyberspace ?	54
Le positionnement du Royaume du Maroc dans la mondialisation	57
La réputation du Maroc dans le monde en 2019	58
La présentation d'ouvrages	63
Clés de géopolitique : comprendre et anticiper le jeu des pouvoirs	64
Les économies arabes en mouvement : un nouveau modèle de développement pour la région MENA	66



An abstract graphic consisting of several overlapping, semi-transparent grey shapes that resemble elongated, curved blades or petals. These shapes are arranged in a fan-like pattern, radiating from the top-left towards the bottom-right. The text 'Les questions nationales' is centered over this graphic.

Les questions nationales



Le nouveau modèle de développement du Maroc

27 mai 2019

Suite au Discours du 13 octobre 2017 devant les membres des deux Chambres du Parlement, dans lequel Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a demandé à reconsidérer le modèle de développement du Maroc, l'IRES a organisé une rencontre conjointement avec le Groupe Principal des Partenaires au Maroc.

Cette rencontre a connu la participation des représentants au Maroc des agences des Nations Unies, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Agence française de développement, ... ainsi que d'acteurs institutionnels nationaux, de chercheurs et d'experts universitaires. Tout en constituant une occasion idoine pour porter un regard croisé sur les enjeux et les défis que le Royaume se doit, à l'avenir, de relever, cette rencontre a permis de mettre en exergue les points de convergence, ci-après, de l'IRES et du Groupe Principal des Partenaires au Maroc :

Gagner en compétitivité et aller vers plus d'inclusion

Les pouvoirs publics devraient accorder un grand intérêt à la valorisation systématique et généralisée du capital humain, en tant que facteur de compétitivité et constituant principal du capital immatériel, notamment l'enfance et la jeunesse, mener une lutte vigoureuse et multidimensionnelle contre les inégalités et favoriser la mobilisation des compétences pour développer la production de biens et services, y compris l'entrepreneuriat social.

Le modèle de développement devrait reposer sur un contrat social renouvelé, à la fois plus efficace et efficient. Ce nouveau contrat social prendrait appui sur le développement du capital immatériel, avec ses différentes composantes humaine, sociale, institutionnelle, ... ainsi que sur l'amélioration des qualifications sur le marché de l'emploi et sur la contestabilité des marchés.

Outre l'importance du capital humain et du capital social, le renforcement du capital institutionnel, conditionne, compte tenu de sa dimension transversale, l'aboutissement escompté des options prises en matière de capital immatériel.

Développer le capital humain

La situation actuelle du capital humain se distingue par le niveau encore élevé de l'analphabétisme des adultes (32%) et par un niveau d'instruction de la population marocaine, âgée de 15 ans et plus, estimé, en moyenne, à 5 ans de scolarisation contre 7 ans pour les pays émergents et 11 ans dans les pays développés. Les programmes de promotion de l'emploi mis en œuvre n'ont pas permis de résorber les déséquilibres structurels, en raison, en partie, de l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, illustrée par le taux de chômage élevé des jeunes diplômés.

Le système d'éducation-formation devrait, ainsi, favoriser l'employabilité des diplômés, offrir des emplois décents aux jeunes et réduire les inégalités sociales et spatiales par une meilleure professionnalisation des filières, à travers le développement d'un partenariat triangulaire entre l'Etat, la région et le secteur privé. L'accent devrait être mis sur l'acquisition des compétences intrinsèques, comportementales et humaines ainsi que l'apprentissage et l'acquisition des langues étrangères eu égard aux dynamiques d'intégration régionale auxquelles le Maroc est partie prenante.

Le capital humain devrait être préparé à un monde de demain, complexe et changeant pour pouvoir relever les défis actuels et futurs qui interpellent le développement du Royaume. Le Maroc a l'obligation de former les nouvelles générations en fonction des projections du futur. Ce n'est qu'à cette condition que les solutions appropriées pourraient être proposées, notamment face à des phénomènes comme la fracture numérique qui, si elle n'est pas résorbée, risque de marginaliser une partie de la population marocaine.

La place de l'Homme dans le modèle de développement va au-delà de l'émancipation des citoyens. Elle se situe aussi et surtout dans la production de biens et services.

A cet effet, le Maroc, qui regorge d'énormes potentialités en termes d'entrepreneuriat social, devrait promouvoir ce secteur créateur d'emplois en levant les obstacles que rencontre ce type d'entrepreneuriat, renforçant les compétences des entrepreneurs sociaux et en encourageant l'entrepreneuriat social dans le domaine agricole.

Réduire les inégalités et promouvoir la protection sociale

Malgré les efforts entrepris par l'Etat depuis de nombreuses années, les inégalités continuent à progresser dans un contexte de recul des solidarités traditionnelles, ce qui risque de menacer la cohésion du corps social marocain, sa résilience et sa capacité à se projeter de manière optimiste dans l'avenir.

Sur le long terme, l'éducation et la formation sont d'une importance capitale pour la résorption des inégalités sociales. A court et moyen terme, la lutte contre les inégalités requiert une redistribution des fruits de la croissance à travers la mise en œuvre d'une réforme fiscale qui prône l'équité entre les contribuables, la mise en place d'une politique d'inclusion financière des très petites et petites entreprises dans le cadre du développement de l'auto emploi, ainsi que des catégories vulnérables de la population, notamment les personnes à très faible revenu et les femmes.

En matière de protection sociale, des actions appréciables ont été consenties par les autorités marocaines. Le ciblage des bénéficiaires reste, toutefois, à améliorer surtout en milieu rural et au niveau des couches fragiles de la population.

Dans le domaine de la santé, malgré l'ouverture de nouveaux centres hospitaliers publics, l'offre actuelle demeure en déphasage avec une demande croissante à cause de l'accroissement démographique, du vieillissement de la population et, surtout, avec la politique d'extension de la couverture médicale.

Il reste aussi beaucoup à faire pour accroître le niveau et la qualité de l'encadrement médical de la population, en termes de nombre de médecins, d'infirmiers, d'hôpitaux et de centres de soins de santé et l'adéquation des plateaux techniques des structures sanitaires de référence.

Renforcer le capital social

Depuis l'intronisation de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, de grandes réformes ont été menées dans le domaine sociétal ayant permis de consolider la cohésion sociale.

En dépit des réformes importantes du cadre légal pour assurer et garantir l'égalité entre les hommes et les femmes, les inégalités de genre sur le plan économique persistent et méritent d'être résorbées, de même que les discriminations juridiques en fonction du genre qui compromettent le développement et la constitution du capital social.

Un capital social fort constitue un atout primordial pour un développement équilibré et harmonieux. Il conditionne l'efficacité de toutes les formes d'investissement, que ce soit physique, institutionnel ou humain, et, par conséquent, du processus de création de richesse lui-même.

En outre, une plus grande confiance interpersonnelle est également nécessaire pour un modèle de développement réussi. Un effort soutenu est requis à ce niveau puisque, selon l'enquête nationale sur le lien social de l'IRES, moins de 10% des citoyens marocains approuvent la formule "en général, on peut faire confiance aux gens".

Promouvoir la flexibilité et assurer les qualifications sur le marché de l'emploi

La recherche de nouvelles solutions à la problématique de l'emploi, notamment des jeunes, des femmes, des diplômés et des personnes en situation de handicap devrait concerner la révision de la législation du travail et des programmes d'incitation à l'emploi, le passage progressif d'un paysage fragmenté des politiques actives de l'emploi à un guichet unique au niveau local, une meilleure prise en compte des besoins des personnes moyennement qualifiées, le développement de partenariat avec la société civile, l'ancrage au niveau territorial des programmes d'incitation à l'emploi ainsi qu'une meilleure connaissance du marché du travail à un niveau plus granulaire.

Afin de lutter à l'avenir contre le chômage technologique, consécutif à la transition du marché de l'emploi vers des qualifications élevées, il devient impératif de préparer les ressources humaines aux métiers de demain.

Réussir la transformation structurelle

Faire du secteur privé le socle de création de la richesse dans le nouveau modèle de développement

Pour ce faire, il serait judicieux d'accorder plus de liberté et de facilités pour entreprendre, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, d'assurer un soutien à la création et au développement des entreprises, notamment les PME et les PMI, et de favoriser la mutualisation et l'entraide, à travers la conclusion de partenariats public-privé et la mise en place d'écosystèmes d'entrepreneuriat et d'innovation.

De plus, il conviendrait de relever certains défis micro-économiques et institutionnels. Il s'agit, notamment, d'assurer la contestabilité des marchés et des décisions, de poursuivre la facilitation de l'accès au financement pour les TPE et les PME, d'intégrer l'économie numérique comme catalyseur de productivité et d'entrepreneuriat, de repenser la formation pour préparer les jeunes aux métiers de demain, de revoir la fiscalité et le système d'incitations, de poursuivre la lutte contre la corruption, de parachever la réforme judiciaire et de lancer la réforme du foncier.

Mettre l'industrie au centre de la transformation structurelle

L'industrie devrait être le véritable moteur de la croissance future. Le développement harmonieux de ce secteur avec celui des services devrait permettre de fournir plus d'emplois de qualité aux populations, de réduire les inégalités sociales et spatiales, d'améliorer le niveau de vie, y compris en favorisant le développement des classes moyennes urbaines et rurales.

A cet effet, il serait opportun de disposer d'une véritable politique d'industrialisation dépassant le seul fait des gains de productivité dans quelques branches des chaînes de valeur mondiales, pour enclencher réellement une transformation structurelle qui accroît le niveau d'intégration des PME locales.

Le Maroc devrait être particulièrement attentif à l'intensité capitaliste de l'industrie mondiale et engager la réflexion sur ses propres spécialisations. L'économie marocaine devrait, ainsi, focaliser ses efforts sur des filières à forte valeur ajoutée pour lesquelles il devrait assurer les conditions propices à leur éclosion et leur développement tant au sein de l'économie marocaine que dans les marchés continentaux ou régionaux. C'est le défi des réformes de seconde génération devant soutenir la mise en œuvre avec diligence du Plan d'accélération industrielle (PAI).

En outre, l'investissement devrait porter sur l'industrie du futur, ce qui suppose de créer l'environnement idoine pour ce type d'activité et de conclure des partenariats avec les leaders mondiaux dans ce domaine et ce, dans le cadre d'une démarche *leapfrog* qui consiste à sauter les étapes classiques et de trouver des chemins de traverse.

Accroître la productivité, la durabilité et l'intégration économique du secteur agricole

Pour que l'introduction de technologies modernes dans les modes de production agricoles, grâce à l'effort d'investissement induit par le Plan Maroc Vert, puisse apporter des gains de productivité, il faudrait intensifier et généraliser la formation des agriculteurs.

L'extension au secteur agricole de l'approche par les écosystèmes permettrait d'améliorer les liens entre l'agriculture péri-urbaine et les marchés urbains et d'étendre le métier d'agriculteur à la production d'énergie solaire pour lui-même et pour la communauté, à la conservation des eaux souterraines, au contrôle de la sécurité alimentaire et au jardinage paysager.

Favoriser le développement d'un secteur des services plus sophistiqué, à forte valeur ajoutée et fortement lié aux autres secteurs de l'économie

A ce sujet, l'accent devrait être mis sur le développement des branches modernes du tertiaire et la modernisation des autres branches restantes. Ceci passerait par l'encouragement des start-ups dans ces domaines et, surtout, par un effort continu de formation aux métiers d'avenir, pouvant être complété par une politique d'incitation progressive basée sur les résultats. Le Maroc devrait tout autant accorder un intérêt particulier au développement de l'entrepreneuriat social qui reste un levier majeur de dynamisation de l'économie, notamment dans les territoires en situation de décrochage.

Reconsidérer le rapport de l'Homme à la nature

Le Maroc est fortement menacé par le changement climatique et dispose d'une empreinte écologique qui excède sa biocapacité. Il est confronté à un risque réel de disparition de la biodiversité. Le changement climatique et les atteintes à l'environnement affectent davantage les populations démunies que celles nanties.

Outre la réalisation des Objectifs du Développement Durable et la mise en œuvre de l'arsenal juridique déjà adopté (la charte de développement durable, la loi sur le littoral ...), il convient de mettre en place un projet national sur le climat et l'orienter en priorité sur l'adaptation au changement climatique, de lutter contre la dégradation des sols, de restaurer les écosystèmes, d'accélérer la valorisation des déchets liquides et surtout solides, de promouvoir l'économie verte et de déployer une stratégie visant le développement de l'économie bleue, de promouvoir l'investissement socialement responsable et de poursuivre le développement accéléré des énergies renouvelables.

Rendre l'action publique efficiente

L'efficacité de l'action publique en matière économique est conditionnée par des politiques publiques mieux élaborées, mises en œuvre, suivies et évaluées, par une meilleure gouvernance de l'action publique et par une administration plus efficace et efficiente.

Des politiques publiques mieux élaborées, mises en œuvre, suivies et évaluées

Les politiques publiques devraient s'inscrire dans le cadre d'une vision à moyen et long terme, adossée au projet sociétal dont les contours sont tracés par la Constitution de 2011 et reflétés dans des programmes publics. Concrètement, les politiques publiques sectorielles devraient être conçues à partir des besoins des agents économiques, en parfaite synergie avec eux, ajustées de manière temporelle et soumises à une évaluation d'impact ex-post.

S'agissant des réformes, il faudrait dissocier leur processus d'élaboration des contingences politiques et électorales, assurer leur déploiement sur le terrain et conditionner systématiquement l'allocation de ressources budgétaires par la réalisation des objectifs assignés aux services publics.

Cette gouvernance devrait s'appuyer sur l'évaluation et l'expérimentation de l'ensemble des programmes publics, en accordant une attention particulière aux politiques sociales.

Un nouveau système de gouvernance publique permettant de renforcer la confiance institutionnelle

Le système de gouvernance devrait être plus transparent, responsable et fondé sur le dialogue social, l'écoute et la prise en compte de l'expression des citoyens. La dimension participative des populations dans l'élaboration des plans communaux, provinciaux et régionaux devrait être valorisée en tant que vecteur de la citoyenneté, afin de revivifier la démocratie en partant du bas.

La subsidiarité participative devrait être privilégiée en vue de permettre à l'échelon concerné par un problème donné de le résoudre de manière autonome et participative. Des plateformes collaboratives devraient être créées, permettant de recueillir des idées de solutions à des problèmes spécifiques, mais aussi de collecter des retours sur les rendus des comptes et la performance des services de l'Etat. Une politique appropriée en matière de communication devrait être déployée en direction des citoyens, des acteurs économiques et sociaux et des investisseurs étrangers.

Une administration plus efficace

Pour réussir l'implémentation de la nouvelle gouvernance, il est nécessaire d'accroître les capacités des acteurs publics et d'opérer une réforme d'envergure de l'administration publique au niveau, tant de ses procédures de fonctionnement que de son système de gestion des ressources humaines.

Le Maroc devrait saisir les opportunités offertes dans le cadre de la régionalisation avancée pour améliorer l'efficacité de l'administration centrale et instaurer les bases d'une gouvernance territorialisée des politiques publiques. Une meilleure répartition des missions entre l'administration centrale et les collectivités territoriales sur la base de la subsidiarité et de la coopération permettrait d'assurer la cohérence des actions réalisées dans les différents niveaux.

L'intégration régionale et le *soft power* comme composantes du nouveau modèle de développement

Face aux grandes mutations économiques et géopolitiques des dernières décennies, le Maroc a entrepris une politique de diversification des partenaires dont la réussite nécessite la mise en place d'une véritable stratégie de *soft power*.

La priorité a été donnée à l'Afrique par le Maroc qui entend pousser plus loin l'intégration de son économie en Afrique de l'Ouest, contribuer activement à la mise en place de la zone de libre-échange continentale et s'ériger en hub régional et en trait d'union entre l'Afrique et l'Europe dans une multitude de domaines.

La politique de diversification devrait viser, à l'avenir, parmi ses objectifs, la rentabilisation du capital relationnel du Royaume, le développement d'une stratégie de marque-Maroc, la promotion d'une diplomatie économique audacieuse et d'une diplomatie culturelle d'envergure qui valorise l'héritage culturel et qui s'étend au *soft power* des villes.

Enfin, le *soft power* des universités, très important, mérite d'être réellement exploité. L'objectif poursuivi est de former au Maroc un plus grand nombre d'étudiants étrangers et de maintenir un lien avec ces diplômés de l'enseignement supérieur national.

Le Collège "Etudes stratégiques et développement économique", relevant de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques et l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) ont conjointement organisé une conférence internationale intitulée "Emploi et développement : pour des politiques publiques centrées sur l'emploi".

Cette conférence est une contribution à la réflexion sur la question cruciale de l'articulation entre l'emploi et le développement, qui interpelle les décideurs dans l'ensemble des pays, particulièrement, ceux disposant d'une population jeune, souvent diplômée mais sans horizon professionnel clair et ce, dans un contexte d'émergence rapide de technologies disruptives.

Le marché de l'emploi au niveau mondial

Situation actuelle et enjeux

Le marché de l'emploi au niveau mondial se caractérise, principalement, par une sous-utilisation de la main d'œuvre, imputable aux inadéquations entre l'offre et la demande sur ce marché et par la précarité des travailleurs dont 20% étaient, en 2018, dans une situation de pauvreté modérée et près de 15% dans une situation d'extrême pauvreté. Il est, également, marqué par la persistance des inégalités de genre puisque seules 47,9% des femmes actives ont accès au marché du travail dans le monde contre 74,9% d'hommes actifs et par une faible intégration des jeunes. En effet, plus d'un jeune sur cinq dans le monde est inclus dans la catégorie des NEET (*Not in Education, Employment or Training*).

Le marché mondial de l'emploi devrait faire face à un certain nombre d'enjeux liés, notamment, à la démographie et, particulièrement, aux conséquences de l'augmentation de l'âge médian de la main d'œuvre et du vieillissement de la population mondiale, à la transformation digitale qui est en passe de transformer en profondeur le monde économique et le domaine de l'emploi ainsi qu'au changement climatique qui appelle à une transition vers une économie verte, seule à même de conjuguer adaptation au changement climatique et création d'emplois.

Scénarios à l'horizon 2030-2050

A l'horizon 2030-2050, les modes de production de la valeur et de création d'emplois seraient amenés à évoluer, en fonction des choix opérés, selon quatre scénarii :

- Un scénario tendanciel, qui prévoit la persistance des fragilités du marché de l'emploi dans le contexte d'un "monde fragmenté" entre les pays mais également au sein de ces derniers.
- Un scénario "People First", qui consacre les besoins de la population et place la création d'emplois en tête des priorités afin de remédier à la sous-utilisation de la main d'œuvre et aux inégalités de genre et ce, en privilégiant l'inclusivité.
- Un scénario "Tout plateformes", fortement orienté vers la valeur compétitive, impliquant une transformation fondamentale du marché du travail dont les activités s'organiseraient autour de plateformes digitales, disposant du pouvoir de répartition de la valeur.
- Un scénario "Africa Voice" qui consacre l'émergence du continent africain, sa créativité ainsi que ses capacités propres.

Chacun de ces scénarios peut faire l'objet de deux variantes :

- L'hybridation, autrement dit la multiplication des formes d'emplois, afin de satisfaire aux exigences du capitalisme "plateformique".
- La consolidation part du constat que de nombreux emplois dans les pays en développement - à ce jour pour l'essentiel de nature informelle et vulnérable - deviendront standards et à dominante salariée.

Le scénario "Africa Voice" est plus concerné par la consolidation que par l'hybridation, compte tenu de la nature principalement informelle du marché de l'emploi en Afrique. Le continent africain a besoin de se développer et d'assurer l'accès de sa jeunesse à des emplois décents. La construction de la zone de libre-échange continentale constitue un exemple pertinent d'une politique qui s'inscrit pleinement dans le cadre de ce scénario.

Le marché de l'emploi au Maroc

Etat des lieux

Le marché marocain de l'emploi est caractérisé par une grande hétérogénéité que ce soit au niveau de l'offre ou de la demande de travail. Il se distingue, notamment, par un taux d'activité bas, comparativement à la plupart des pays émergents, par un niveau de chômage relativement élevé et par la précarité de certaines catégories de travailleurs.

Les évolutions récentes de la démographie au Maroc et, en particulier, les transformations profondes de la structure de la pyramide des âges, ne sont pas sans conséquence sur le marché national de l'emploi.

Les principales caractéristiques du marché de l'emploi au Maroc peuvent se résumer ainsi :

- Le taux d'activité au Maroc est en net recul, malgré l'augmentation substantielle et continue de la population âgée de 15 ans et plus. Il varie considérablement selon le genre. En 2018, il n'était que de 22% chez les femmes contre 71% chez les hommes.
- Le taux de chômage demeure relativement élevé, bien qu'en régression, passant de 12% entre 1999 et 2008 à 9,5% entre 2009 et 2018. Le chômage touche tout particulièrement les jeunes. La population féminine connaît un taux de chômage véritablement élevé et en forte hausse ces cinq dernières années. Le chômage au Maroc est un phénomène principalement urbain, 3 à 4 fois supérieur en ville qu'en milieu rural.
- Une grande partie parmi les 12 millions d'actifs comptabilisés en 2015 vit entre la précarité et la clandestinité.

Les projections réalisées par le Haut-Commissariat au Plan indiquent qu'à l'horizon 2050, 5 millions de personnes actives supplémentaires vont s'ajouter aux 12 millions d'actifs comptabilisés en 2015. Le passage d'un taux d'activité féminine de 22% actuellement à 40% à l'horizon 2050 donnerait lieu à environ 1 million d'actifs supplémentaires. Au regard de ces projections, une création nette de 200 000 emplois par an semble indispensable pour maintenir le taux d'activité de 2018 qui avoisine 46%.

Politiques mises en oeuvre en faveur de l'emploi

Le Maroc a mis en place un ensemble de politiques et a lancé une série de programmes pour promouvoir la création de plus d'emplois compétitifs, renforcer l'adéquation formation-emploi et améliorer l'employabilité, l'insertion et les conditions de travail. Il a mis en oeuvre :

- des politiques d'insertion dans la vie active, sous l'impulsion du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, afin d'améliorer l'employabilité et de réduire les risques au recrutement,
- des politiques de protection du revenu qui complètent les politiques d'insertion à travers la réglementation du marché du travail et la généralisation de la sécurité sociale, visant à stabiliser l'emploi salarié,
- des stratégies sectorielles et de mise à niveau de l'économie : celles-ci n'ont, cependant, pas contribué à dynamiser le marché de l'emploi puisqu'elles ont profité aux grands groupes nationaux et internationaux au détriment des moyennes et des petites entreprises,
- l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) et les programmes pilotés par les établissements à l'image de l'Agence de Développement Social (ADS) : ces instruments ont permis la réduction de la pauvreté mais n'ont pas contribué à la création d'emplois permanents et décents.

D'autres insuffisances handicapent les efforts fournis en faveur du développement et de la création d'emplois. Elles concernent aussi bien le cadre réglementaire que le système de gouvernance :

- Le cadre réglementaire régissant l'emploi au Maroc est relativement rigide et fait coexister des segments protégés et des segments précaires.
- La persistance d'un niveau élevé de corruption est une préoccupation majeure des investisseurs. Ce problème impacte plus fortement les entreprises de services que celles de l'industrie. Or, ce sont les services qui créent le plus d'emplois.
- Le système de gouvernance est affaibli par le manque de transversalité des stratégies sectorielles et de cohérence des politiques publiques en termes de soutenabilité et de compétitivité ainsi que par des problèmes liés à la gouvernance locale.

La nécessité d'un nouveau modèle de développement inclusif et créateur d'emplois

Partant des développements précédents, la création d'emplois productifs offrant des statuts décents pour les actifs occupés constitue, pour le Maroc, un défi de taille qui ne peut être relevé que dans le cadre d'un nouveau modèle de développement.

La réflexion autour de ce modèle de développement constitue une tâche ardue du fait de la complexité de la question et de la multiplicité des échelles d'analyse.

Singulière, l'approche retenue par l'IRES réside dans la construction d'un nouveau modèle de développement du Maroc à même de répondre aux aspirations de bien-être de la population marocaine tout en tenant compte des enjeux systémiques mondiaux, notamment, le passage des valeurs matérielles aux valeurs immatérielles, la revalorisation de l'humain, la fin de l'économie de prédation et l'émergence rapide de technologies disruptives.

Ce nouveau modèle devrait s'appuyer sur quatre piliers interdépendants :

- Remettre l'humain au cœur du développement, en instaurant les conditions d'une économie humaine, en réduisant de manière drastique les inégalités, en opérant un changement radical d'état d'esprit, en formant les jeunes, les enseignants et les adultes et en repensant l'aménagement des espaces avec des villes plus humaines pour leurs habitants.
- Prendre soin de la nature, en intégrant dans l'ensemble des politiques publiques à la fois l'adaptation au changement climatique et la réduction de l'empreinte écologique, en réussissant la transition vers une économie sobre en carbone, en procédant à la régénération des ressources naturelles fortement dégradées et en valorisant les services écosystémiques.
- Contribuer à la planétarisation grâce à une meilleure articulation entre l'échelle locale et mondiale et ce, en renforçant le développement territorial, en améliorant l'accès à la connaissance mondiale et sa diffusion, en promouvant l'économie bleue, en accélérant l'intégration régionale de l'économie marocaine et en participant activement à la mise en place de la zone de libre-échange continentale.
- S'engager résolument dans "l'exponentialité" dans le cadre d'une stratégie de leapfrog, en assurant la transition vers l'industrie du futur, en tirant profit de la digitalisation avancée et du potentiel de la soutenabilité et en misant sur l'humain et sur l'innovation.

Les quatre piliers interdépendants précités devraient être soutenus par une nouvelle gouvernance dont les deux principes premiers sont la justice et l'éthique d'une part et d'autre part la flexibilité et l'adaptation. Cette nouvelle gouvernance, qui marquerait une rupture avec les pratiques du passé, devrait s'appuyer sur trois axes fondamentaux : le principe d'honnêteté, des modes d'action renouvelés ainsi qu'un nouveau leadership.

En outre, le nouveau modèle de développement gagnerait à reposer sur un contrat social renouvelé plus efficient, prenant appui sur le développement du capital immatériel, avec ses différentes composantes humaine, sociale, institutionnelle ... ainsi que sur l'amélioration des qualifications sur le marché de l'emploi et sur la contestabilité des marchés.

Vers de nouvelles politiques publiques centrées sur l'emploi

L'emploi devrait être placé au centre de toute politique publique et être inscrit comme objectif majeur de toute stratégie de développement à venir.

Des réformes simultanées et rapides, notamment la mise en valeur du capital humain, la levée des barrières freinant l'investissement privé, la réforme de la fiscalité et la flexibilisation du marché du travail, pourraient, à la fois, améliorer la croissance économique et réduire le chômage.

Le Maroc gagnerait à accroître la productivité du travail en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie afin de l'insérer davantage dans la compétition mondiale et de passer vers une économie humaine créatrice d'emplois. Pour cela, l'investissement massif est primordial dans le capital humain, en accordant la priorité aux secteurs qui touchent directement le citoyen et, en particulier, l'éducation, la santé et l'habitat.

Sur le plan du capital humain

Notre pays devrait faire évoluer son système d'éducation, d'une éducation basée sur la quantité à un système davantage orienté vers la qualité. Il devrait :

- mettre l'accent sur la formation professionnelle afin de favoriser l'employabilité des diplômés, d'offrir des emplois décents aux jeunes et de réduire les inégalités sociales. La politique de formation professionnelle devrait favoriser l'expérimentation, dans un contexte international marqué par l'accélération de la révolution digitale et où l'innovation de rupture a besoin d'un terrain où s'exprimer et d'un terrain d'expérimentation, tels que les laboratoires vivants (*living labs*), pour que l'on en maîtrise tous les aspects,

- focaliser le système d'éducation-formation sur la préparation des jeunes au monde de demain, notamment aux nouvelles formes du travail qui sont en train d'émerger.

Sur un autre registre, une réflexion mériterait d'être menée autour de la question de la fuite des cerveaux et de celle de la mobilité universitaire des enseignants-chercheurs, qui est très limitée du fait des règles rigides de la fonction publique. La valorisation des rémunérations, la promotion de cadres de travail plus motivants ainsi que la création de projets à même de créer l'adhésion et l'engagement sont autant de pistes à développer dans le cadre d'une véritable politique d'attraction des talents.

Sur le plan législatif et réglementaire

En plus de l'investissement dans le capital humain, il serait judicieux de reconnaître immédiatement et effectivement le droit de tout être humain à travailler en tant qu'indépendant, d'assouplir la législation du travail, de créer un statut spécial de "jeune entreprise" offrant plus de flexibilité, de parachever la réforme judiciaire, de lancer la réforme du foncier pour dynamiser l'investissement privé, d'encourager la recherche & développement et de mettre en place un cadre juridique et fiscal attractif pour l'entrepreneuriat social.

Sur le plan économique et financier

Les pouvoirs publics devraient prendre en considération le potentiel de création d'emplois avant toute décision d'investissement public, développer les externalités positives, soutenir les gains de productivité internes aux entreprises, alléger l'imposition fiscale de la main d'œuvre qualifiée pour favoriser son recrutement, soutenir le développement de l'offre de services de qualité et poursuivre la facilitation de l'accès au financement pour les très petites, petites et moyennes entreprises.

Les pouvoirs publics devraient, en outre, assurer la contestabilité des marchés et des décisions, intégrer l'économie numérique comme catalyseur de productivité et d'entrepreneuriat, faciliter l'émergence de l'économie de plateforme et promouvoir l'économie du bas de l'échelle, encadrer la libéralisation de l'ensemble des échanges entre particuliers et envisager la possibilité d'instaurer un revenu universel afin de lutter contre la précarité et la pauvreté.

Sur le plan spécifique à l'"emploi"

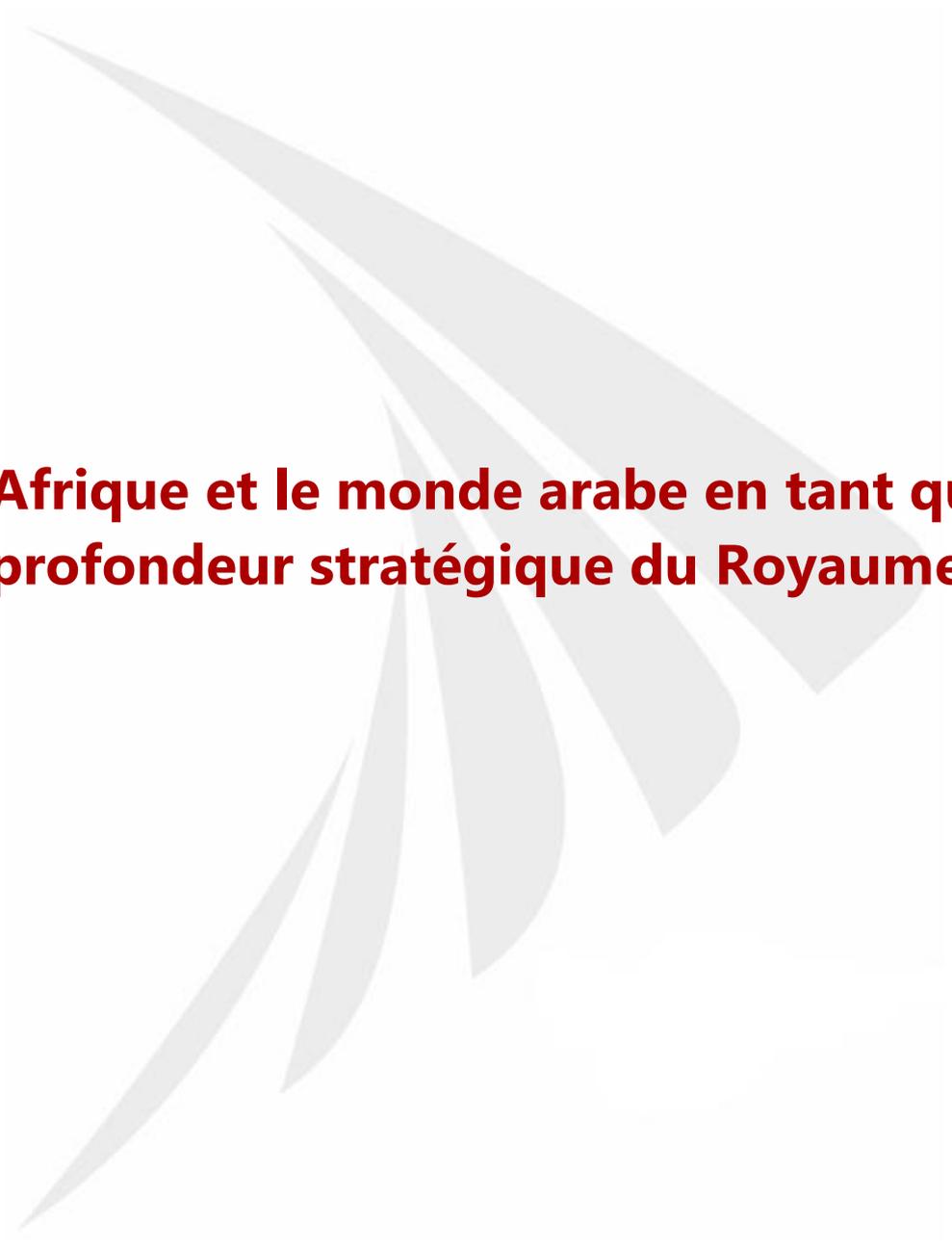
Il serait opportun de réviser les programmes actuels d'incitation à l'emploi, de passer progressivement d'un paysage fragmenté des politiques actives de l'emploi à un guichet unique au niveau local, d'affiner la connaissance du marché du travail à un niveau plus granulaire, de développer les partenariats avec la société civile, de faciliter le redéploiement des travailleurs entre les entreprises, les secteurs et les régions, d'offrir une protection adéquate à tous les salariés et, enfin, d'anticiper le changement, en favorisant un dialogue participatif sur l'avenir du travail avec les partenaires sociaux.

Zoom sur le retour d'expérience de deux entreprises privées marocaines

Dans le cadre des "*best practices*", deux expériences ont été présentées, la première dans le domaine de la monétique ("Hightech Payment Solutions") et la seconde dans celui de l'outsourcing (Intelcia). Deux expériences qui mettent en évidence la capacité du Maroc à créer des emplois et à s'insérer au niveau de la compétition mondiale.

Les retours d'expériences de ces entreprises révèlent l'importance des éléments ci-après :

- La définition d'une vision et d'une ambition claires.
- L'élaboration d'une stratégie globale basée sur l'excellence opérationnelle.
- Le développement d'un système de gouvernance et d'un capital organisationnel favorisant le management de l'agilité.
- La construction et l'entretien d'un capital de marque.
- La valorisation du capital humain notamment par le biais de sa formation continue.
- La poursuite d'une politique d'attraction des compétences aussi bien nationales qu'étrangères, notamment par le biais d'un système de rémunération incitatif.
- L'investissement dans le domaine de l'innovation sociale dans le but d'améliorer les conditions de travail.



**L'Afrique et le monde arabe en tant que
profondeur stratégique du Royaume**

Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine a coïncidé avec le lancement, par les instances de cette organisation d'une réforme institutionnelle profonde, la plus étendue et la plus globale depuis la naissance de l'Union. Résolu à jouer un rôle actif au sein de sa famille institutionnelle, le Maroc prend part aux travaux du Groupe consultatif des ministres des affaires étrangères sur la réforme de l'Union.

S'inscrivant dans le prolongement des engagements pris par le Royaume au sein de sa famille institutionnelle, l'étude réalisée par l'IRES sur la réforme de l'Union africaine, dont les résultats préliminaires ont été présentés lors de ce séminaire, entre dans le cadre des travaux de l'Institut sur l'Afrique et, notamment, de son rapport stratégique de 2018, dédié au développement autonome de l'Afrique qui a identifié la gouvernance comme étant l'une des problématiques majeures du continent.

Cette étude consiste à faire un état des lieux de la mise en œuvre de la réforme de l'Union africaine, d'en évaluer les chances de succès et d'analyser son impact sur les relations avec les Communautés économiques régionales ainsi qu'avec les partenaires étrangers de l'Afrique.

Le projet de réforme

La réforme en cours est la consécration d'une réflexion entamée très tôt dans l'histoire de l'organisation panafricaine. Elle fait suite, notamment, à l'audit réalisé par le comité Obasanjo qui avait préconisé que des réformes structurelles et fonctionnelles soient mises en œuvre.

Plus précisément, l'action de l'Union africaine pâtit d'entraves de deux ordres. La première a trait à la gouvernance de l'Union dont les institutions constituent un réseau vaste et complexe de bureaux, d'agences, d'organes et de comités dont les prérogatives et les champs d'action ne sont pas toujours bien définis, ce qui occasionne chevauchements, contradictions et blocages.

La seconde entrave principale de l'Union africaine réside dans son incapacité à se financer. La faiblesse relative des moyens financiers dont disposent ses membres, comparativement aux ambitions affichées par l'Union africaine, rend cette organisation dépendante, en grande partie, des bailleurs de fonds pour financer tant ses institutions que ses programmes. Il en résulte une inefficacité chronique qui empêche l'organisation continentale de réaliser ses objectifs.

En adoptant le principe d'une réforme institutionnelle, en juillet 2016, la Conférence des chefs d'États de l'Union africaine a chargé le Président du Rwanda, alors président en exercice de l'Union, Paul KAGAME, d'élaborer un rapport sur la réforme, qui sera soumis à la Conférence lors du Sommet suivant, en janvier 2017.

Le rapport du Président KAGAME, intitulé " The imperative to strenghten our Union ", propose une réforme complète des institutions de l'Union, sur la base de quatre piliers essentiels :

- Se focaliser sur les questions prioritaires à portée continentale.
- Réaligner les institutions de l'Union africaine dans le sens d'une optimisation de la gestion des ressources.
- Connecter l'Union africaine aux citoyens.
- Financer durablement l'Union africaine.

Les principales propositions de l'étude de l'IRES

L'étude avance un certain nombre de propositions, dont voici les principales :

- Rendre la Commission africaine plus efficace et orienter ses missions en fonction des priorités du continent.
- Clarifier les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales et introduire les mécanismes assurant une coordination plus étroite entre les deux parties.
- Assurer un financement durable de l'Union africaine, en appliquant la taxe proposée par le Président KAGAME sur les importations et en accélérant la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine.
- Entreprendre la réforme du Comité de paix et de sécurité, revoir les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement de ce Conseil et repenser ses relations avec les Communautés économiques régionales d'une part et, d'autre part, avec le Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Revoir l'organisation des sommets de l'Union africaine avec les partenaires stratégiques internationaux.
- Faire connaître l'Union africaine auprès des citoyens du continent.

- Lancer l'élaboration d'un corpus juridique et encourager le développement d'institutions judiciaires africaines, tout en évitant les lourdeurs d'une juridiction continentale inefficace.

Les conclusions des débats

- L'Union africaine devrait jouer un rôle prépondérant dans la conduite et l'accompagnement des grands projets qui voient le jour sur le continent.
- Il serait souhaitable de rechercher les moyens de réduire la fragmentation institutionnelle et la complexité opérationnelle de l'Union africaine.
- La question des sanctions, prévue par le projet de réforme, mériterait d'être analysée, notamment en termes de faisabilité dans le contexte africain marqué par la fragilité chronique des Etats.
- L'Union africaine devrait afficher plus clairement son soutien au processus onusien dans le dossier du Sahara marocain.

Les relations entre le Maroc et l’Afrique du Sud

22 février 2019

Cette rencontre, faisant suite à l’étude menée par l’IRES sur les relations entre le Maroc et l’Afrique du Sud ainsi qu’au rapport consacré à la perception du Royaume en Afrique du Sud réalisé par l’Institut des Etudes de Sécurité de Johannesburg (ISS) à la demande de l’IRES, poursuivait une double ambition : analyser les relations entre les deux pays et amorcer un dialogue entre les centres de réflexion marocains et sud-africains.

Elle a permis de formuler des recommandations pour le rétablissement et le renforcement des relations bilatérales entre le Maroc et l’Afrique du Sud et a été, en outre, l’occasion de débattre du rôle que ces deux Etats sont appelés à jouer au niveau continental et le bénéfice que tirerait l’Afrique de la coopération maroco-sud-africaine.

L’impasse des relations politiques et diplomatiques entre 1994 et 2018

Bien que les liens entre le Maroc et l’Afrique du Sud remontent à l’époque de la lutte anti-apartheid, le Royaume ayant soutenu Nelson MANDELA et l’African National Congress (ANC) à partir des années 1960, les relations diplomatiques n’ont été établies en 1991, après l’abolition du régime ségrégationniste.

En 1994, les relations entre le Maroc et l’Afrique du Sud ont été élevées au rang d’ambassadeur, à la suite de l’élection de Nelson MANDELA à la présidence. Entre 1994 et 2004, la coopération entre les deux pays connut un développement rapide, stimulé par des échanges de visites de haut niveau, de part et d’autre, ainsi que par la conclusion, en 1998, d’accords de coopération bilatérale couvrant plusieurs secteurs.

Cette dynamique s’éteignit brusquement lorsque l’Afrique du Sud, sous la présidence de Thabo MBEKI, a reconnu la prétendue « rasd », ce qui conduisit à la rupture, par le Maroc, de ses relations. Depuis lors, les relations entre le Maroc et l’Afrique du Sud sont demeurées figées, tributaires des incertitudes de la politique étrangère sud-africaine.

L’analyse des déterminants de la politique étrangère de l’Afrique du Sud offre un éclairage sur l’attitude de ce pays à l’égard de l’intégrité territoriale du Royaume et permet de prédire, à la lumière des tendances actuelles, les inflexions possibles de cette politique étrangère.

Si sous l'impulsion de Nelson MANDELA, la politique étrangère sud-africaine s'est fondée sur un ensemble de règles et s'est, notamment, focalisée sur la protection des droits de l'homme et le développement de l'Afrique, l'évolution de l'échiquier politique interne, notamment durant la présidence de Jacob ZUMA, a remis en cause ces règles fondamentales, donnant un poids plus grand aux aspects idéologiques et aux solidarités partisans.

Poursuivant une approche pragmatique, le nouveau président, Cyril RAMAPHOSA, tente de restaurer la politique étrangère sud-africaine sur les fondements mis en place par Nelson MANDELA et de faire prévaloir la coopération économique sur les dogmes idéologiques. Il doit cependant composer avec les oppositions et les divisions au sein de l'ANC, ce qui jette une ombre d'incertitude sur la politique étrangère de ce pays.

Par ailleurs, des enquêtes de perception menées au Maroc et en Afrique du Sud est ressortie une méconnaissance réciproque. Les Marocains, comme les Sud-africains, ne perçoivent l'autre que par le prisme de la compétition, sportive notamment, ainsi que de la rivalité économique.

Néanmoins, l'Afrique du Sud exerce un attrait non négligeable pour certaines catégories socio-professionnelles marocaines. Il en est ainsi des scientifiques qui reconnaissent la qualité de la recherche scientifique sud-africaine et dont certains ont séjourné dans ce pays dans le cadre de leurs recherches. Il en est de même pour les acteurs économiques qui y voient un marché potentiel.

L'importance d'élaborer un discours approprié en direction de l'Afrique du Sud

Il s'agit de la recommandation la plus importante, exprimée lors de cette journée. Le développement d'un narratif approprié, aux multiples dimensions, contribuerait à palier la méconnaissance mutuelle qu'ont révélée les enquêtes de perception, réalisées en prévision de cette rencontre.

A cette fin, il serait nécessaire de s'accorder sur le message à délivrer, prenant en considération les objectifs, mais également les désaccords, les contraintes et les destinataires.

Si les liens historiques sont d'une importance significative et que, partant, ils devraient impérativement figurer dans le discours, l'avenir devrait être au centre du message à diffuser. Il s'agit, d'une part, de surmonter les obstacles politiques qui entravent le développement des relations entre le Maroc et l'Afrique du Sud et, d'autre part, d'ouvrir la voie à une convergence des problématiques et des intérêts et d'ainsi développer un discours pragmatique privilégiant les bénéfices mutuels.

Les perspectives de la coopération économique

L'Afrique du Sud est la deuxième puissance économique africaine après le Nigeria, avec un PIB trois fois supérieur à celui du Maroc. Cependant, en termes de croissance, le Royaume du Maroc devance largement l'Afrique du Sud, avec un taux de croissance, en 2018, de près de 3,2% contre 0,8% pour l'Afrique du Sud.

La coopération économique entre les deux pays est, cependant, extrêmement modeste. En 2017, le volume des échanges commerciaux ne représentait que 0,2% du volume d'échanges global du Royaume.

Au niveau continental, le Maroc est le premier investisseur intra-africain, avec un investissement, en 2017, de près de 5 milliards de dollars, contre 2,9 milliards de dollars investis par l'Afrique du Sud. Cette table ronde a permis de mettre en exergue la complémentarité entre les investissements marocains et sud-africains.

En effet, les entreprises marocaines et sud-africaines investissent dans des secteurs similaires, mais leurs investissements demeurent limités en termes géographiques. Ainsi, les entreprises sud-africaines, fortement implantées en Afrique australe et orientale, peinent à pénétrer les marchés des Etats francophones, en Afrique de l'ouest notamment. A contrario, les entreprises marocaines sont essentiellement représentées en Afrique occidentale. Cela ouvre des perspectives pour la coopération économique. Des exemples de joint-ventures fructueuses ont, à ce titre, ainsi été présentés lors de cette table ronde.

Il est donc nécessaire de bâtir un discours fondé sur l'idée d'un co-développement économique. Pour cela, il faut créer les conditions propices au rétablissement de la confiance entre les entreprises, mais également entre les citoyens marocains et sud-africains, à l'amélioration de la connaissance et au renforcement des liens culturels.

L'Afrique comme objectif commun

Le Maroc et l'Afrique du Sud sont deux nations africaines, engagées pour l'avenir du continent africain et croyant en l'impératif de son développement autonome. Les deux pays sont des membres actifs du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les troupes marocaines et sud-africaines se côtoient dans le cadre de la mission onusienne de maintien de la paix en République Démocratique du Congo.

S'agissant de l'Union africaine, en unissant leurs efforts, les deux pays peuvent devenir des moteurs de l'intégration africaine. Ensemble, le Maroc et l'Afrique du Sud peuvent contribuer à l'accélération la mise en place de la zone de libre-échange continentale et favoriser la mise en œuvre de la réforme de l'Union africaine, notamment en ce qui concerne le Conseil de paix et de sécurité.

En outre, les deux pays disposent des atouts nécessaires pour porter la voix de l'Afrique sur la scène internationale. Il en est ainsi du Maroc, acteur particulièrement actif au niveau multilatéral s'agissant de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des mouvements migratoires. Il en est de même pour l'Afrique du Sud, membre des BRICS et, pour les deux prochaines années, membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'influence iranienne en Afrique du Nord et au Sahel

8 avril 2019

Conformément à sa mission de veille stratégique, l'IRES a organisé, en partenariat avec l'International Institute for Iranian Studies (Arabie Saoudite), une conférence internationale sur le thème "L'Iran, quelle influence sur l'Afrique du Nord et le Sahel". Le but poursuivi est de décrypter la politique étrangère iranienne au Maghreb ainsi que dans les pays de la bande sahélo-saharienne.

Un an après la rupture des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Iran, cette rencontre, qui a vu la participation d'un panel d'experts et d'universitaires du monde arabe, a permis de débattre de l'influence iranienne dans la région nord-africaine et de rechercher les leviers d'action à même de contrecarrer d'éventuelles nuisances iraniennes dans cet espace d'intérêt stratégique pour le Royaume.

La stratégie iranienne envers le monde arabe

Les atouts suivants font de l'Iran une puissance moyenne :

- Une position géographique stratégique : l'Iran est situé au carrefour de plusieurs espaces géographiques : Asie centrale, sous-continent indien, Moyen-Orient, notamment. Le pays est également riverain du détroit d'Ormuz, un passage stratégique emprunté par le tiers du commerce maritime international de pétrole, dont l'Iran, par ailleurs, recèle les troisièmes réserves mondiales.
- Une puissance militaire : Il existe deux types de forces armées en Iran : l'armée régulière (Artesh) et les Gardiens de la révolution (les Pasdarans). Ces derniers sont placés sous l'autorité directe du Guide suprême.
- Une démographie importante : avec une population estimée à 82 millions d'habitants, l'Iran est le troisième pays le plus peuplé de la région. La jeunesse de sa population et son niveau de formation constituent un véritable atout pour l'Iran, pays qui a entamé sa transition vers une économie du savoir.
- Un poids religieux : après la révolution iranienne de 1979, l'Iran s'est érigé en champion des minorités chiites à travers le monde. La mise en place du statut de Guide suprême a joué un rôle important dans l'ancrage de la position religieuse iranienne parmi les populations chiites du monde.

Fort de ces atouts, ainsi que des revenus des hydrocarbures, l'Iran déploie une stratégie de déstabilisation, usant pour cela de ses relations avec certaines factions d'obédience chiite au Moyen-Orient, comme le Hezbollah libanais, la minorité Alaouite en Syrie, les Houthis yéménites mais également des mouvements politiques comme le Hamas. L'objectif étant de créer une sphère d'influence chiite permettant à Téhéran d'interférer dans les affaires internes des pays du voisinage.

Figure de proue de cette stratégie, le Hezbollah est un des principaux acteurs de plusieurs conflits régionaux, en Syrie, mais également au Liban ou encore en Palestine. Ses succès, telle la guerre de 2006, comme ses stratégies médiatiques lui confèrent une certaine aura dans le monde arabo-musulman.

Dans sa volonté de propager son modèle révolutionnaire, l'Iran a développé un double narratif : le front du refus et l'axe chiite. Le premier, assimilable à un discours de contre-mondialisation, est déployé à l'attention des populations arabes, de toutes obédiences, hostiles à Israël et aux États-Unis. Le second narratif, de caractère sectaire, se construit autour des revendications égalitaristes des populations chiites du monde arabe.

Téhéran a, de ce fait, su tirer profit des évolutions géopolitiques qu'a connues le monde arabe au cours des dernières décennies et, notamment, l'invasion de l'Irak qui a permis l'ascension des chiites au pouvoir dans ce pays, les divisions qui minent les relations entre les pays arabes, la déliquescence de plusieurs États suite au printemps arabe et, enfin, la politique d'apaisement menée par le Président américain Barack OBAMA qui a permis à l'Iran de sortir de son isolement international.

L'Iran et les pays d'Afrique du Nord et du Sahel

La politique étrangère iranienne à l'égard de l'Afrique du Nord et du Sahel est le prolongement de celle menée au Proche-Orient et dans la région du Golfe arabo-persique. Elle vise à exporter la révolution et à étendre l'influence iranienne.

Au Maghreb, l'Iran tente de tirer profit des dissensions entre le Maroc et l'Algérie. Au Sahel, la République Islamique instrumentalise l'insécurité, l'absence des États, la pauvreté, les tensions communautaires, les retombées des changements climatiques et le développement des flux migratoires.

Les relations entre le Maroc et l'Iran se sont détériorées après la révolution islamique, avant d'être rompues des suites de la reconnaissance par l'Iran de la prétendue " rasd " en 1980. Rétablies en 1991, elles furent à nouveau rompues en 2009, à l'initiative du Maroc en solidarité avec le Bahreïn. A partir de 2014, les relations bilatérales ont repris, mais en 2018, une nouvelle rupture est intervenue suite au soutien moral et effectif, accordé par par l'Iran via le Hezbollah au "polisario".

Outre cette atteinte à son intégrité nationale, le Maroc désapprouve l'attitude prosélyte de l'Iran en Afrique et l'instrumentalisation des tensions religieuses dans le continent, attitude à laquelle le Royaume oppose une diplomatie spirituelle promouvant tolérance, ouverture et cohabitation.

Les relations entre l'Algérie et l'Iran sont également marquées par la méfiance. Tous deux membres de l'OPEP, les deux pays ont connu des phases de rapprochement à l'occasion, notamment, des accords d'Alger de 1975 qui ont mis un terme au conflit autour de Chatt El Arab et grâce au rôle joué par l'Algérie dans le dénouement de la crise des otages américains en 1981.

Cependant, l'échec de la tentative de médiation du conflit irano-irakien en 1983 et le soupçon de liens entre les islamistes algériens et l'Iran, qui n'a jamais caché son désir de voir se constituer une république islamique en Algérie, ont conduit à une rupture des relations entre les deux pays. Leur rétablissement en 2000 n'est toutefois pas parvenu à dissiper la méfiance d'Alger à l'égard des diplomates iraniens dont l'activisme religieux pose question.

Pour sa part, la Tunisie a également fait les frais des ingérences iraniennes dans ses affaires internes, ce qui a conduit Tunis à rompre ses relations avec Téhéran entre 1987 et 1990. Le soutien apporté par l'Iran à la révolution du Jasmin a amené les nouvelles autorités tunisiennes à tempérer leur position.

En ce qui concerne la Libye, l'effondrement des institutions étatiques a ouvert une brèche pour les ingérences iraniennes. Des membres des Gardiens de la Révolution sont désormais présents sur le territoire libyen, tissant un réseau clientéliste parmi les chefs de tribus, minant les efforts de reconstruction du pays qu'ils tentent de transformer en base arrière pour leurs opérations de déstabilisation dans la région.

Enfin, dans l'espace sahélien, l'Iran tente de profiter de la présence d'une forte communauté libanaise d'obédience chiite dont les membres servent de relais locaux aux volontés expansionnistes de Téhéran. Exploitant la précarité des conditions de vie et l'absence des Etats, la stratégie prosélyte de l'Iran passe par l'exacerbation des tensions inter-ethniques et inter-religieuses, suscitant des mouvances sectaires tel l'Islamic Movement of Nigeria. Outre l'aide humanitaire et les activités prosélytiques, les bourses d'études sont, également, un instrument de prédilection pour l'Iran au Sahel.

Les principales conclusions des débats

Elles sont récapitulées dans les points suivants :

- L'Iran continuera sa politique "expansionniste" dans la mesure où la situation d'instabilité et d'affaiblissement de certains Etats persistera, favorisée par les rivalités intermaghrébines et les ingérences extérieures.
- L'Iran considère les pays du Maghreb comme une porte vers l'Afrique où il entend se positionner au même titre que les puissances mondiales et émergentes.
- L'approche iranienne demeurera fondée sur la dimension religieuse mais va comporter des limites du fait non seulement des réactions des autorités des pays de la région mais, également, des difficultés d'une greffe du chiisme dans des sociétés de tradition sunnite.
- Sur un autre volet, la stratégie iranienne a montré ses limites eu égard au faible impact de la mouvance chiite sur les populations, notamment au Maroc en raison de sa résilience qui trouve ses fondements dans le rite malékite et dans le rôle de la Commanderie des Croyants.

Pour faire face à la menace iranienne, les propositions suivantes ont été faites :

- Les pays du Golfe et du Maghreb devraient adopter une position commune face à la menace chiite iranienne.
- Les relations économiques entre les pays du Golfe et les pays du Maghreb devraient se renforcer afin de prémunir les populations arabes contre les menaces extérieures.
- Les Etats maghrébins et les pays du Sahel devraient développer leur intégration économique régionale pour ne pas laisser la place à l'interventionnisme iranien dans leurs affaires.

Ce séminaire a été réservé à la discussion des résultats préliminaires de l'étude relative à la recherche scientifique et l'innovation dans le monde arabe, en présence d'un panel comprenant de hauts responsables des institutions publiques concernées ainsi que des experts universitaires.

Cette discussion a montré l'impératif pour le monde arabe de mettre en place une vision stratégique de long terme qui permettrait de fédérer les efforts des acteurs impliqués dans ce domaine, d'aligner la recherche scientifique et l'innovation sur les priorités stratégiques de la région, de favoriser la coopération interarabe, de valoriser la recherche scientifique, de renforcer le lien entre le monde académique et celui économique et de faire, par ricochet, de la recherche scientifique et de l'innovation le socle de création de la richesse.

Rappel de l'approche et des objectifs de l'étude

S'inscrivant dans le prolongement de l'intérêt porté par l'Institut aux questions de compétitivité globale et de capital immatériel, cette étude tient compte de l'importance de la recherche scientifique et de l'innovation, en tant que producteurs d'avantages compétitifs qui améliorent durablement le positionnement international. L'expérience positive de plusieurs pays, à l'instar de la Corée, de la Chine et de la Malaisie corrobore une telle assertion.

Les objectifs principaux de cette étude sont les suivants :

- Examiner les réformes menées dans le monde arabe en matière de recherche scientifique et d'innovation.
- Identifier les opportunités à saisir et les risques à anticiper pour accroître le rayonnement international de cette région et accélérer son développement.
- Réfléchir aux politiques publiques à mettre en place pour promouvoir la recherche scientifique et l'innovation, en se référant à quelques expériences internationales réussies en la matière.

Principaux résultats de l'étude

L'étude a mis en exergue une série d'insuffisances individuelles et collectives. Outre l'inexistence d'accords interarabes sur les objectifs prioritaires de la recherche et le manque d'ambition des objectifs fixés par la Ligue arabe, l'étude a montré que la stratégie arabe de recherche scientifique et d'innovation n'a pas encore connu de concrétisation. L'imprécision des agendas d'exécution et la non-mobilisation des moyens nécessaires demeurent des faiblesses notoires.

Ces conclusions découlent de l'analyse du corpus de données collectées au niveau de l'étude, qui permettent de dépeindre l'état actuel de la recherche scientifique dans le monde arabe et d'en identifier les faiblesses majeures :

- Une production scientifique qui ne reflète pas le poids international du monde arabe : au cours de la période 2013-2017, le nombre global de documents scientifiques publiés, selon les données du *Web of Sciences*, par les 22 pays arabes a représenté près de 2,4% des publications scientifiques mondiales.
- Une répartition inégale de la production scientifique : l'Egypte, l'Arabie Saoudite, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et les Emirats Arabes Unis produisaient, ainsi, en 2016, près de 80% du corpus arabe.
- Des efforts de recherche représentant, en 2016, selon l'UNESCO environ 0,55% du PIB, soit un niveau nettement inférieur au tiers de la moyenne mondiale. Les Emirats Arabes Unis, l'Arabie saoudite et le Maroc enregistrent des intensités supérieures aux autres pays de la région avec des taux, respectivement, de 1%, 0,8% et 0,75%.
- Un financement de la recherche scientifique dans le monde arabe, majoritairement assuré par le secteur public à l'exception des Emirats Arabes Unis dont le secteur privé finance 74% de la recherche scientifique. A titre de comparaison, le secteur privé en Afrique du Sud et en Malaisie assure, respectivement, 38% et 50% du financement de la recherche & développement.
- Un capital humain insuffisamment mobilisé et grevé par la forte expatriation des étudiants et des chercheurs : le monde arabe représente 2,3% seulement du nombre des chercheurs mondiaux. Ce capital humain est réparti de manière inégale : les Emirats Arabes Unis, la Tunisie et le Maroc se distinguent par un nombre de chercheurs par million d'habitants supérieur à la moyenne des pays arabes. Les femmes représentent près de 40% du personnel de recherche dans le monde arabe, ce qui place cette région au-dessus de la moyenne mondiale (28%).

- Une coopération internationale orientée vers l'extérieur de la région : les publications scientifiques en partenariat avec les autres pays (y compris des pays arabes) représentent 54% du corpus arabe global.

Pour ce qui est de l'innovation, mesurée par le Global Innovation Index 2018, les Emirats Arabes Unis sont en tête des pays arabes dans le classement général, devançant, sur le plan régional, la Turquie et l'Iran tandis que le Koweït affiche le meilleur ratio d'efficience dans le monde arabe, juste une place derrière la Turquie. Ce ratio est constitué par le rapport entre les outputs et les inputs de Global Innovation Index.

Au niveau du Maghreb, la Tunisie occupe le 66^{ème} rang mondial au titre de l'indice global de l'innovation. Elle est suivie par le Maroc (76^{ème} rang) et l'Algérie (110^{ème} rang).

D'un autre côté, le Maroc et la Tunisie se distinguent par une part appréciable des produits manufacturiers et de la haute technologie dans leurs exportations.

En termes de benchmark international, l'étude s'est référée à l'expérience de l'Australie, de la Corée du Sud, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union européenne. Elle a permis de faire ressortir quatre facteurs, essentiels à la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation dans le monde arabe : engagement politique de haut niveau, planification réussie du développement de la recherche scientifique et de l'innovation, incitation à l'excellence des acteurs-clés, mobilisation régionale efficace et continue en faveur de la recherche scientifique et de l'innovation.

Sur cette base, l'étude a proposé quelques orientations stratégiques, déclinées en actions opérationnelles, à même de promouvoir la recherche scientifique et l'innovation dans le monde arabe.

Il s'agit pour les pays arabes, notamment, d'acter définitivement la démocratie participative, de garantir la liberté de création, de structurer leurs tissus économiques en les basant sur l'industrie et la haute technologie, de porter les systèmes éducatifs au rang mondial et de les orienter fortement vers les sciences et les technologies modernes, de promouvoir l'égalité de genre, de s'insérer plus profondément dans la coopération internationale et de mener des stratégies étatiques efficaces en termes de gouvernance.

Conclusions des débats

Les principaux points soulevés lors des débats sont résumés comme suit :

- La recherche scientifique est une condition nécessaire pour garantir l'indépendance économique des pays arabes. La science et la technologie ne peuvent pas être totalement importées. Il faut créer son propre système d'innovation et sa propre base scientifique et technique.
- La modernisation et la simplification de la gouvernance du secteur ainsi que la mise en place d'un "statut du chercheur" pourraient contribuer au succès des politiques de promotion de la recherche scientifique dans le monde arabe.
- La généralisation de l'apprentissage de la langue anglaise dans les pays du Maghreb contribuerait à l'amélioration de la visibilité scientifique de ces pays à l'échelle internationale.
- La promotion des sciences humaines et sociales encouragerait la recherche scientifique liée aux questions concernant le lien social et le vivre-ensemble.
- Un système statistique spécifique aux pays arabes devrait être mis en place, afin de faciliter la recherche scientifique et l'innovation, d'en mesurer la production et d'en évaluer la qualité.
- Des instituts d'excellence devraient être créés pour pouvoir rehausser le niveau de la recherche scientifique.
- Le développement de l'innovation dans les pays arabes passe aussi par la création "d'autoroutes" de transfert de technologies et la mise en place d'un écosystème "recherche scientifique, innovation, management et marketing".
- L'intelligence artificielle est une opportunité extraordinaire pour pouvoir "leapfroguer" et rattraper, par accélération technologique, les retards de la recherche scientifique arabe.

Enjeu crucial pour l'avenir de l'Afrique et des Africains, la gouvernance sécuritaire est une problématique à la fois globale, continentale et locale, qui implique une multitude d'acteurs étatiques ou privés, dont la complémentarité des agendas, des objectifs et des méthodes n'est pas toujours garantie.

Cela explique la multiplication, dans l'Afrique postindépendance, des crises et des conflits, la persistance de tensions anciennes et l'émergence de risques nouveaux, métastases de problématiques globales qui trouvent, dans l'instabilité chronique du continent africain, un terreau fertile pour se déployer et s'intensifier.

En 2018, l'IRES a mis en évidence, dans son rapport stratégique consacré au développement autonome du continent africain, cette nécessité de repenser la gouvernance sécuritaire africaine, érigeant la gouvernance et la sécurité en défi majeur que le continent doit relever pour accélérer son développement.

Dans la continuité de cette réflexion sur l'avenir de l'Afrique, l'IRES a réalisé une étude sur la gouvernance sécuritaire en Afrique et à l'examen de la réforme, en cours, de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Cette rencontre a donc été l'occasion de présenter les résultats préliminaires et ce, avec la participation de nombreux experts des mondes diplomatique et académique.

Appréhender et réformer la gouvernance sécuritaire en Afrique

Un concept évolutif

Du point de vue conceptuel, la gouvernance sécuritaire n'est pas une notion figée. Son essence et ses manifestations dépendent de la définition du concept de sécurité, lui-même évolutif. Ainsi, à l'acception de la sécurité comme étant la protection des intérêts de l'Etat et de ses institutions contre toute agression extérieure a succédé une approche plus large, englobant les dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales de la sécurité dite " humaine " .

Aujourd'hui, la gouvernance sécuritaire en Afrique aspire à refléter cette conception multidimensionnelle et inclusive de la sécurité. Pour cela, plusieurs pays africains, soutenus par les organisations régionales et continentales, ont entrepris une réforme du secteur de la sécurité, que l'étude a défini comme étant un processus par lequel les Etats œuvrent à rationaliser et optimiser les capacités des organes engagés dans le secteur de la sécurité, dans le but de parvenir à un mode de gouvernance démocratique de la sécurité.

Souvent mise en œuvre dans des contextes de sortie de crises (conflits civils, catastrophes naturelles, ...), la réforme du secteur de la sécurité souffre de nombreuses entraves dont, notamment, son inadéquation avec les capacités des Etats africains, la multiplicité des acteurs institutionnels et informels qui y prennent part et l'absence de concertation et de coordination entre ces derniers.

Une approche collective de la gouvernance sécuritaire en Afrique

Pour remédier à ces insuffisances, l'Union africaine a formulé une série de principes visant à forger une conception africaine de la gouvernance sécuritaire, fondée sur la solidarité continentale, les valeurs démocratiques et soulignant l'importance de l'appropriation nationale, via une adaptation aux contextes locaux et une coordination poussée avec les acteurs nationaux tant dans la conception que dans la mise en œuvre.

Dans cette optique, l'Union africaine a adjoint l'Architecture africaine de paix et de sécurité à l'Architecture de gouvernance africaine afin d'associer les principes et priorités des deux architectures, de renforcer la place de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit dans la gestion des questions de sécurité.

Cette volonté se heurte, cependant, aux disparités entre les deux architectures, d'ordre organisationnel, opérationnel et stratégique qui risquent, potentiellement, de compromettre la réalisation des ambitions de l'Union africaine.

Par ailleurs, des organisations régionales, telle la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO) ont défini des mécanismes propres de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance sécuritaire, prenant en compte leurs spécificités organisationnelles et ambitionnant de faire de cette réforme un lever d'intégration régionale.

La sécurité comme enjeu de la réforme de l'Union africaine

Principal instrument de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, l'Architecture africaine de paix et de sécurité est un ensemble complexe réunissant, autour du Conseil de paix et de sécurité, une série d'organes remplissant une large palette de missions visant la prévention, la gestion et la résolution des conflits, avec le soutien actif des Communautés économiques régionales.

Hétéroclite, cet ensemble souffre de défaillances structurelles et organisationnelles analogues à celles de l'Union africaine ainsi que de la multiplication des intervenants étrangers dans la sécurité africaine, dans un contexte marqué par de fortes tensions entre les grandes puissances internationales, qui se reflètent en Afrique.

S'agissant du Conseil de paix et de sécurité, l'expérience de près de deux décennies a mis en évidence des insuffisances liées, notamment, à l'inadéquation entre les objectifs affichés et les moyens mis à disposition, à la multiplication des cadres de référence ainsi qu'à la concurrence des Communautés économiques régionales. Aussi, dans l'élan de la réforme institutionnelle en cours au sein de l'Union, est-il apparu opportun de repenser l'organisation et le fonctionnement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Cette volonté s'est concrétisée à partir de janvier 2017, lors de la 28^{ème} session ordinaire de l'Union africaine. A ainsi été décidée une revitalisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, une redéfinition des priorités continentales ainsi qu'une réforme du Conseil de paix et de sécurité, comprenant un réexamen de sa composition et un renforcement de ses méthodes d'action, notamment, dans la prévention et la gestion de crises.

Au-delà de l'aspect sécuritaire, l'Union africaine fait montre d'une volonté d'associer les questions de paix et de sécurité et les impératifs de développement. Aussi est-il question, dans le cadre de la réforme en cours, de renforcer la coordination entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Agence de l'Union africaine pour le développement, anciennement NEPAD.

Quel rôle pour le Maroc ?

Membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine, pionnier des opérations de maintien de la paix en Afrique, le Maroc a tissé, au fil des décennies, des liens de coopération avec ses partenaires africains, qu'il entend consolider depuis son retour au sein de l'Union africaine, grâce à un engagement inlassable dont la ligne directrice est le co-développement. Le progrès, pour le Maroc, devant, nécessairement, revêtir un visage humain.

Cet engagement, fondé sur le leadership africain et dénué de tout hégémonisme, a permis de renforcer l'ancrage du Maroc dans l'architecture institutionnelle africaine et de clarifier, notamment, la position du Conseil de paix et de sécurité vis-à-vis de l'Affaire du Sahara Marocain.

Au-delà de ces aspects, le Maroc est disposé à faire bénéficier l'Afrique de l'expérience accumulée dans plusieurs domaines, notamment, le changement climatique, la migration, la lutte anti-terroriste, la cyber sécurité, la justice transitionnelle ou encore la consolidation de la chaîne de la sécurité.

Principales propositions de la journée d'étude

La thématique de la réforme de l'Architecture africaine de paix et de sécurité a donné lieu à un débat riche en propositions, dont voici une synthèse :

- Les liens institutionnels devraient être clarifiés et la règle de subsidiarité appliquée entre les organes de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les Etats.
- L'apport financier, tant des membres de l'Union que des partenaires étrangers, devrait gagner en flexibilité et en prévisibilité. Son usage devrait être rationalisé, afin d'en optimiser le rendement. L'autonomie financière devrait être érigée en priorité pour renforcer la cohérence du système.
- La réforme devrait œuvrer au rétablissement de la transparence et de l'impartialité de l'Union africaine.
- Une harmonisation du politique et du militaire permettrait des avancées considérables pour la paix et la sécurité africaines.
- Une meilleure coordination avec les Etats et les Communautés économiques régionales permettrait de contrebalancer les souverainismes qui entravent l'action de l'Union africaine et offrirait aux Etats la possibilité de s'approprier les processus de résolution de conflits, en accroissant ainsi les chances de réussite.
- Le régime des sanctions devrait être renforcé pour en accentuer le caractère dissuasif.
- Le Comité des sages de l'Union africaine devrait être doté d'une structure organisationnelle lui permettant de jouer pleinement son rôle de diplomatie préventive.

A decorative graphic consisting of several overlapping, semi-transparent grey shapes that resemble stylized leaves or petals, arranged in a fan-like pattern pointing towards the top right. The shapes are layered, with some appearing in front of others, creating a sense of depth and movement.

Les relations extérieures et la diplomatie



L'IRES a reçu une délégation de l'Office des conseillers du Conseil des affaires de l'Etat de la République Populaire de Chine, présidée par Son Excellence M. Yang ZHONG-QI et accompagnée de Son Excellence Monsieur Li LI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Chine à Rabat.

Après une présentation du fonctionnement et des travaux de l'IRES et de l'Office des conseillers, les débats ont concerné plusieurs thématiques, notamment, les questions du changement climatique et de la migration. Les perspectives d'une coopération plus approfondie ont été envisagées dans ces domaines ainsi que dans d'autres secteurs, à l'aune de l'initiative chinoise des Nouvelles Routes de la Soie.

L'Office des conseillers du Conseil des affaires de l'Etat de la République Populaire de Chine

Le Conseil des Affaires de la République Populaire de Chine est la branche exécutive de l'Etat chinois, assurant les prérogatives gouvernementales.

Constitué de 46 personnalités sélectionnées en raison de leurs compétences et de leurs expériences dans les différents services de l'Etat, le rôle principal de cet office est de participer à la discussion des affaires publiques, de formuler des recommandations, de conseiller le gouvernement en matière de gestion des affaires de l'Etat et d'assurer la supervision de l'administration publique.

Les membres de ce conseil consultatif sont regroupés dans huit départements : l'agriculture, l'environnement, l'urbanisme, la technologie, la coopération internationale, l'énergie, le transport et l'enseignement. En plus de la recherche, la mission des conseillers prévoit des enquêtes de terrain dans les différentes régions de la Chine, dont les résultats servent à évaluer les politiques mises en place par le gouvernement et orienter ses décisions à venir.

Le changement climatique, préoccupation commune aux deux pays

Enjeu crucial qui interpelle l'humanité dans sa globalité, le changement climatique est une préoccupation majeure pour le Maroc et la Chine. L'Office des conseillers du Conseil des affaires de l'Etat accorde à la question du dérèglement climatique une place conséquente dans ses travaux. Reconnaissant l'avance prise par le Royaume dans ce domaine, la délégation chinoise a fait montre d'un vif intérêt pour les études menées par l'IRES sur ce sujet.

Consciente du caractère crucial de la question du changement climatique, la Chine travaille à réduire la prédominance des énergies fossiles dans le mix énergétique. En matière de pollution, les efforts des autorités chinoises portent sur la transition vers un développement économique qui engendre le moins de dégradation écologique.

En outre, la Chine lutte activement contre la désertification. Pour cela, le pays a engagé une politique de reboisement de grande envergure, lui ayant permis de ralentir la désertification de manière efficace. La Chine est ainsi responsable à hauteur de 25% de l'augmentation du couvert végétal mondial, constatée par la NASA.

La question du reboisement revêt un caractère stratégique pour le Maroc qui a lancé un programme de boisement intensif pour lutter contre la désertification. En particulier, le Royaume a travaillé à la restauration de la palmeraie, via un programme, en cours d'achèvement de plantation de trois millions de palmiers.

Par ailleurs, anticipant l'accentuation des effets du dérèglement climatique, le Maroc a mis en place un programme de reconversion des céréales en oliviers, ces derniers ayant des exigences moindres en eau et une meilleure résilience vis-à-vis des changements du climat. Grâce à cela, le Maroc s'est hissé de la cinquième à la seconde place en termes de production oléicole dans la région euro-méditerranéenne.

Toutes ces expériences illustrent le potentiel que recèlerait la coopération entre le Maroc et la Chine en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets. La délégation chinoise a exprimé son intérêt pour les programmes mis en place par le Maroc et salué l'approche anticipatrice du Royaume qui a toujours œuvré pour concilier développement économique et préservation de l'environnement.

La politique marocaine en matière de migration

Jusqu'en 2013, le Maroc avait une politique d'émigration. Il en est résulté le développement d'une communauté marocaine à l'étranger, forte de près de cinq millions de personnes dont le niveau d'instruction est supérieur à la moyenne nationale. Cette population est à l'origine d'importants transferts de devises vers le Maroc, qui équivalent aux recettes touristiques du Royaume et permettent à celui-ci de réduire le déficit de sa balance commerciale.

A partir de 2013, le Maroc a entamé une politique d'immigration, en procédant à la régularisation de milliers de Subsahariens présents sur son territoire. Le Maroc est ainsi passé, progressivement, d'un pays d'émission ou de transit à un pays de destination pour les migrants.

En 2017, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a été désigné Leader de l'Union africaine pour les questions migratoires. De ce fait, il a présidé à l'élaboration de l'agenda africain pour la migration. Cet agenda, dévoilé en janvier 2018, comporte, entre autres, des recommandations pour une gestion optimale au niveau national, régional et continental. Il prévoit, également, la création d'un Observatoire africain des migrations, qui siègera au Maroc ainsi que d'un poste d'Envoyé spécial de l'Union africaine chargé des migrations.

Outre son caractère humaniste, l'approche marocaine de la migration se fonde sur une vision réaliste et pragmatique du phénomène. De fait, la migration africaine vers l'Europe est l'objet d'un engouement médiatique que les statistiques ne justifient aucunement. En effet, en 2017, seuls 25,7% des migrants africains ont pris la direction de l'Europe. Près de 75% des migrations sont donc intra-africaines.

Entre 2008 et 2016, parmi les trente nationalités les plus concernées, à peu près 18% des personnes appréhendées en situation irrégulière en Europe étaient citoyens de pays africains contre près de 64% d'asiatiques.

Les relations entre le Maroc et l'Union européenne

26 juillet 2019

Suite à l'adoption par le Maroc et l'Union européenne de la Déclaration de partenariat pour la prospérité partagée, l'IRES a organisé, le 26 juillet 2019, une séance de brainstorming dédiée aux relations entre les deux parties, à l'aune des mutations en cours au sein de l'espace européen. Par cette initiative, l'Institut a souhaité ouvrir des pistes de réflexion dans le but d'explorer de nouvelles voies de nature à consolider l'alliance stratégique entre le Maroc et l'Union européenne.

Cette rencontre a réuni des représentants du Ministère des affaires étrangères, de la société civile, des diplomates ainsi que des chercheurs au fait des relations entre le Royaume et l'Union européenne, dans l'objectif de dresser les contours et d'identifier les attendus de l'étude que l'IRES envisage de lancer, portant sur l'avenir des relations entre le Maroc et l'Union européenne.

Cette étude intervient à un moment clé de la relation entre le Maroc et l'Union européenne, après l'officialisation du Partenariat de prospérité partagée et à la veille des négociations, prévues en 2020, pour la redéfinition des axes de coopération entre les deux partenaires. En outre, cette étude est une occasion d'identifier et de circonscrire les enjeux que comportent, pour le Maroc, les négociations de l'Accord de libre-échange complet et approfondi, entamées en 2013.

Les discussions ont porté sur trois points essentiels : la situation actuelle de l'Union européenne, les relations entre le Maroc et cet espace et les attendus de l'étude programmée par l'IRES.

La recomposition politique au niveau de l'union européenne

Historiquement, la construction européenne a obéi à une volonté de fonder la paix sur la prospérité. C'est en vertu de ce principe qu'a été instituée la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui devint, un demi-siècle plus tard, l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui.

Cependant, la crise financière de 2008 a engendré des bouleversements sociaux et économiques, notamment, à travers les politiques d'austérité adoptées pour sortir de cette crise, laquelle a entraîné une montée en puissance de courants politiques jusque-là marginaux et une remise en cause du modèle européen. Cela s'est reflété dans la composition du parlement européen issu des élections de mai 2019, dominé par les mouvements de droite nationaliste et d'extrême droite qui sont parvenus à multiplier par deux le nombre de sièges dont ils disposent.

Ces élections ont également permis aux mouvements écologistes de faire une percée (+26 sièges), ce qui témoigne d'une prise de conscience populaire de l'enjeu environnemental, mais accentue la fragmentation du paysage politique européen.

L'état des lieux des relations entre le Maroc et l'Union européenne et les perspectives d'évolution

Pour des raisons géographiques, historiques, politiques et économiques, l'Union européenne demeure le premier partenaire du Maroc.

Politiquement, il existe entre le Royaume et l'Union européenne une convergence de points de vue qui ne s'est pas démentie au fil des décennies, faisant de cet espace le partenaire le plus fiable du Maroc. Aujourd'hui, la relation entre l'Union européenne et le Maroc est la seule réussite de la politique européenne de voisinage, une réussite qu'il faut, cependant, nuancer.

Economiquement, l'Union européenne est le premier partenaire du Maroc, représentant 60% des échanges du Royaume. Le déséquilibre de la balance commerciale s'est fortement accentué, au détriment du Maroc, depuis la conclusion des accords de libre-échange entre les deux partenaires.

Du point de vue régional, les relations entre les deux partenaires sont entravées par l'absence d'unité entre les pays maghrébins et par les multiples soubresauts qu'a connus le bassin méditerranéen depuis 2011.

L'avenir des relations entre le Maroc et l'Union européenne dépendra, nécessairement, des mutations en cours et de la mise à profit des atouts dont peut se prévaloir le Maroc.

Ainsi en est-il de la reconstitution du parlement européen. La montée en puissance des mouvements écologistes peut être transformée en aubaine par la diplomatie marocaine, moyennant une stratégie de communication ciblée, mettant l'accent sur les nombreuses avancées réalisées par le Royaume dans les domaines de la protection de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, le Maroc devrait diversifier ses partenariats au sein de l'Union européenne et, notamment, consolider ses relations avec l'Allemagne. Les partenariats solides tissés jusqu'ici avec des pays tels la France et l'Espagne devraient servir de socles à l'élaboration d'une politique étrangère s'étendant à tous les membres de l'Union européenne et installant ainsi le Royaume comme un partenaire incontournable.

S'agissant de l'intégrité territoriale du Maroc, un effort considérable devrait être consenti en termes de communication afin de présenter les réalisations du Royaume dans les provinces du Sud et partout dans le pays.

Au niveau régional, les évolutions récentes ont amené l'Union européenne à accorder plus d'intérêt à l'Afrique dont elle perçoit le potentiel d'avenir. Aussi, le Maroc devrait-il concentrer sa communication sur l'Afrique mais aussi la Méditerranée, espaces dont la paix et la prospérité sont primordiales pour l'Union européenne.

Enfin, le Maroc devrait proposer à l'Union européenne de nouvelles modalités de coopération basées sur la coproduction, le développement commun d'une économie verte et d'une économie du savoir ainsi qu'une coopération décentralisée qui devrait jeter les bases d'une interdépendance complexe entre les deux partenaires.

Les attendus de l'étude de l'IRES

Outre une analyse critique des réalisations accomplies dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (2004) et depuis l'octroi du statut avancé au Maroc (2007), l'étude de l'IRES devrait se focaliser sur les perspectives d'avenir de la relation euro-marocaine et leur harmonisation avec les choix du Royaume en matière de développement.

L'accent devrait être mis, également, sur l'identification des mécanismes pour la concrétisation du partenariat de prospérité partagée, portant sur quatre espaces de collaboration s'étendant aux valeurs partagées, à la convergence économique, au partage de connaissances et à la sécurité. Ce partenariat revêt un caractère historique puisque, pour la première fois, le Maroc et l'Union européenne adoptent un discours commun s'agissant de la question du Sahara.

S'inscrivant dans le cadre de son dialogue stratégique avec les *think tanks* étrangers, notamment *Potomac Institute for Policy Studies*, *American Enterprise Institute*, *Middle East Institute* et *Washington Institute*, cette rencontre s'est déroulée en présence du Chargé d'affaires de l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat, de nombreux diplomates, de hauts représentants des *think tanks* américains précités, d'acteurs nationaux, ainsi que d'experts en relations internationales.

Les discussions ont porté sur les avancées réalisées dans la concrétisation du partenariat stratégique entre le Maroc et les Etats-Unis dans le domaine politique, économique, culturel et sécuritaire ainsi que sur les perspectives de leur extension aux espaces géographiques d'intérêt commun en accordant, notamment, une attention particulière à l'Afrique.

La doctrine des Etats-Unis à l'égard du Maghreb

Historiquement, le Maghreb n'a jamais figuré au centre des préoccupations géopolitiques des Etats-Unis. De ce fait, la politique étrangère américaine à l'égard de cet espace a été, généralement, réactive plutôt que proactive.

Cette situation a évolué au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 et le regain d'intérêt des Etats-Unis pour le Moyen-Orient et l'Afrique. Stratégiquement situé entre ces deux espaces, le Maghreb a, dès lors, été perçu comme un pivot de la stratégie de sécurité américaine dans ces régions. Cet intérêt s'est accru après 2011, avec la crise en Libye, vecteur d'instabilité dans cet espace et enjeu de la rivalité entre plusieurs puissances internationales.

Dans ce contexte conflictuel, le Maroc, premier pays à avoir reconnu l'indépendance des Etats-Unis en 1777, fait figure de havre de stabilité et d'allié indéfectible. Aujourd'hui, les liens historiques entre ces deux nations se manifestent dans plusieurs domaines, notamment la sécurité, les échanges commerciaux ainsi qu'une coopération stratégique s'étendant à l'échelle de la région.

Les domaines de coopération entre le Maroc et les Etats-Unis

Du soutien aux forces alliées dans les deux guerres mondiales à la lutte contre le terrorisme, le Maroc constitue, en matière de sécurité, un allié stratégique des États-Unis, pays qui contribue de manière significative à la stabilité régionale et mondiale.

Le Royaume est, depuis 2004, considéré par les États-Unis comme un allié majeur non-membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ce qui souligne le caractère exceptionnel de la coopération maroco-américaine en matière militaire. Le Maroc participe ainsi chaque année, aux côtés des États-Unis, à quatre exercices militaires multinationaux africains, dont *African Lion*, les plus grandes manœuvres multinationales organisées en Afrique, auxquelles prendront part, en 2020, 3000 soldats américains.

Qui plus est, le Maroc est un membre actif du Global Counterterrorism Forum (GCTF) dont il assure la coprésidence avec le Canada depuis septembre 2019. Il est, en outre, considéré comme un promoteur de la paix et de la sécurité en Afrique, contribuant à plusieurs missions des Nations Unies sur le continent ainsi qu'à la formation et au renforcement des capacités de plusieurs partenaires africains.

Du point de vue commercial, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis, conclu en 2004, les échanges entre les deux pays se sont multipliés par cinq, atteignant 4,5 milliards de dollars en 2018.

Si les exportations du Maroc en direction des États-Unis ont triplé en valeur durant cette période, les importations ont également connu une importante croissance, renforçant le déficit commercial du Maroc vis-à-vis des États-Unis. Les investissements directs américains dans le Royaume ont, également, fortement augmenté durant cette période. En 2017, ces investissements ont progressé de 151%, amenant 150 entreprises américaines à s'installer au Maroc, créant près de 100.000 emplois, notamment, dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, de l'automobile et de l'aviation.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux, le partenariat de longue date noué avec le Maroc est un atout pour les États-Unis. Le Royaume est ainsi un allié ayant réussi à maintenir sa stabilité intérieure et contribuant aux efforts américains de lutte contre le terrorisme dans le Sahel et le Sahara. Le Maroc a, en outre, été un membre actif de la coalition contre l'État Islamique.

S'agissant de la lutte contre l'extrémisme religieux, le Maroc y contribue en disséminant, les principes de l'Islam tolérant via, notamment, l'Institut Mohammed VI de formation des imams qui a accueilli plus de 1500 imams et prédicateurs, hommes et femmes, d'Afrique et d'Europe.

Par ailleurs, dans le cadre de ses efforts pour la promotion du dialogue entre les religions, le Maroc a reçu, en mars 2019, une visite du Pape François et organisé, quelques mois plus tard, la première conférence régionale sur la protection du patrimoine culturel des communautés religieuses.

L'avenir des relations entre le Maroc et les Etats-Unis

La coopération entre le Maroc et les Etats-Unis devrait être renforcée dans les domaines d'intérêt commun et étendue pour englober la dimension sociétale. Cela implique d'améliorer les canaux de communication et de dresser des ponts entre les citoyens et les sociétés civiles des deux pays. La création d'une chaîne satellitaire marocaine de langue anglaise constituerait, à ce titre, un moyen efficace pour mieux faire connaître le Maroc aux Etats-Unis, ses atouts, ses engagements et sa vision du monde.

Cette coopération pourrait, également, bénéficier à l'engagement du Maroc en Afrique et, notamment, à son action en faveur de la paix et de la sécurité du continent, faisant du Royaume un hub régional et une passerelle pour de nombreuses entreprises américaines souhaitant investir en Afrique.

Les deux partenaires devraient, en outre, combiner leurs efforts pour œuvrer au renforcement des institutions africaines, via une coopération plus poussée entre l'Agence des Etats-Unis pour le développement international et l'Agence marocaine pour la coopération internationale. Ensemble, les deux institutions pourraient concentrer leurs efforts sur la promotion de la bonne gouvernance, l'émancipation des femmes et le développement de la participation citoyenne.

Un transfert d'expertise des Etats-Unis vers le Maroc devrait être établi dans la gestion des populations migrantes en vue de faire gagner en efficacité l'action du Royaume dans ce domaine.

Quelle diplomatie du Maroc dans le cyberspace ?

19 juin 2019

Cette rencontre, dont l'objet est la discussion des premières conclusions de l'étude intitulée "Quelle diplomatie du Maroc dans le cyberspace ?", s'est déroulée en présence de représentants des institutions nationales concernées ainsi que d'experts des questions liées à la diplomatie numérique.

L'accent y a été mis sur le cyberspace en tant qu'espace et outil à la fois, sur la question de la souveraineté numérique, sur les domaines concrets à la diplomatie numérique et sur l'enjeu de l'attractivité digitale, en tant que fer de lance d'une diplomatie d'influence renouvelée.

Rappel de l'approche et des objectifs de l'étude

L'étude s'inscrit dans le cadre des Orientations contenues dans le Message Royal du 30 août 2013, adressé aux participants à la première conférence des Ambassadeurs de Sa Majesté Le Roi, ayant exhorté l'IRES à "consacrer ses efforts au domaine diplomatique et aux différentes questions liées aux relations extérieures du Maroc, dans leurs différents volets politique, économique, social, culturel et environnemental".

Dans ce cadre, l'étude sur la diplomatie du cyberspace fait suite aux rapports déjà réalisés sur la diplomatie climatique, la diplomatie économique et la diplomatie culturelle. Ses objectifs sont les suivants :

- Décrire de manière succincte le cyberspace et ses caractéristiques et faire état des débats actuels autour de la souveraineté numérique, nourris par la montée en puissance d'acteurs privés.
- Présenter les domaines concrets à la diplomatie numérique, à savoir la cyberstratégie de l'Etat (cybersécurité), la promotion digitale d'un pays, le volet international d'une stratégie numérique ou l'utilisation de moyens numériques par la diplomatie.
- Définir ce qu'est réellement la "diplomatie du cyberspace" en la reliant principalement à la promotion de la position du pays sur des questions internationales en rapport avec le domaine du numérique.
- Formuler des propositions visant à doter le Maroc d'une diplomatie du cyberspace.

Principaux résultats de l'étude

A l'époque actuelle, le cyberspace est devenu un lieu stratégique de communication et de diffusion de l'information. Ne se résumant pas à l'internet, il se décline en trois couches : la couche matérielle relative à l'infrastructure physique du cyberspace, la couche logique regroupant la partie logicielle et les protocoles nécessaires pour la communication et l'interconnexion et, enfin, la couche sémantique qui concerne les données et les informations communiquées et transmises.

Le cyberspace est, en outre, un lieu d'exercice de nouvelles formes de la puissance. Celle des Etats y est, ainsi, concurrencée par celle d'acteurs privés à dimension mondiale, notamment, les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon), NATU (Netflix, Airbnb, Tesla et Uber), BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) ainsi que les groupes d'entreprises à dimension digitale forte. Cela pose la question de la territorialisation et de la maîtrise du cyberspace par les Etats ainsi que celle des limites imposées, de fait, aux capacités d'action souveraine des Etats dans cet espace face à des enjeux à la complexité croissante.

La question se pose, également, de la diplomatie du cyberspace, de sa conception, non comme un outil de défense ou de communication, ou encore, comme l'extension de stratégies numériques nationales, mais comme un nouveau champ de réflexion et d'action pour l'Etat, un nouvel espace de promotion de la position du Maroc sur des sujets cruciaux, tels la gouvernance du cyberspace et le rôle des acteurs internationaux dans la régulation de la cybersécurité.

Pour être efficace, la diplomatie digitale devrait prendre en considération l'aspect composite du cyberspace, la multiplicité des acteurs, étatiques ou privés, collectifs ou individuels, ainsi que le potentiel de conflictualité que génèrent les interactions entre ces acteurs et le risque que représentent les cyberagressions.

Le Maroc dispose, aujourd'hui, d'une stratégie nationale en matière de cybersécurité, d'un cadre juridique relatif à la protection des données personnelles, de centres techniques chargés de la sécurité des systèmes d'informations ainsi que d'un plan de transformation numérique. Tous ces éléments contribuent à l'objectif central, celui de prendre le tournant de la révolution technologique qui marque le 21^{ème} siècle.

Le Royaume a signé la convention de Budapest sur la cybercriminalité, adoptée en 2001 par le Conseil de l'Europe ainsi que l'Appel de Paris de novembre 2018 en faveur de l'élaboration de principes communs de sécurisation du cyberspace.

En vue de consolider ces acquis, il s'avère important pour le Maroc d'aller de l'avant dans la mise en place d'une diplomatie performante du cyberspace, prenant en considération la diversité des questions y afférentes, dans l'optique de proposer une posture nationale cohérente, permettant au Royaume de faire montre de sa pertinence et de faire valoir, au mieux, ses intérêts.

Les axes proposés pour une telle diplomatie sont les suivants :

- Elaborer la stratégie internationale du Maroc pour le numérique et créer le cadre institutionnel pour sa mise en œuvre.
- Définir la position nationale sur les grandes questions transversales en rapport avec la régulation du cyberspace.
- Mettre au point des principes politiques quant à la promotion de la diplomatie numérique au sein des organisations régionales et fonctionnelles dont le Maroc est membre.
- Assurer l'articulation de la diplomatie numérique et de la politique marocaine de cybersécurité.
- Orienter cette diplomatie de manière à asseoir la réputation et à développer l'influence du Maroc à l'étranger.

Conclusion des débats

Les principaux points soulevés lors du débat mettent en exergue la nécessité :

- de faire connaître les progrès réalisés par le Maroc au plan stratégique et réglementaire en matière de cybersécurité,
- de penser à un nouveau contrat social à l'ère du numérique et aussi de revoir la stratégie de gouvernance à mettre en place, compte tenu de la géopolitique numérique actuelle et de la montée de nouvelles puissances telles les GAFAs,
- de définir la souveraineté selon les différentes couches de la modélisation, proposée pour le cyberspace et ainsi que son périmètre au niveau étatique,
- de former les citoyens aux questions afférentes au cyberspace et de les initier à "l'hygiène numérique". A ce titre, il serait opportun de créer un réseau national pour favoriser l'appropriation collective du cyberspace,
- d'adapter les normes juridiques au cyberspace pour le réguler au niveau national et international.



Le positionnement du Royaume du Maroc dans la mondialisation

La réputation du Maroc dans le monde en 2019

2 juillet 2019

Cette rencontre a été l'occasion de présenter les résultats de la cinquième édition de l'étude sur la réputation du Maroc dans le monde, réalisée par l'IRES en partenariat avec Reputation Institute, leader mondial dans le domaine de l'image-pays. Des représentants du secteur public et privé, des diplomates et des experts des questions liées au "Nation Branding" ont été présents lors de cette rencontre.

Cette étude fait partie des travaux de l'observatoire sur l'image du Maroc à l'international, mis en place par l'IRES en 2015. Elle s'inscrit, également, dans le cadre des travaux de l'Institut sur la Marque-Maroc, une composante du capital immatériel du Royaume et un outil de son positionnement international. La plupart des pays qui ont élaboré leur stratégie de marque ont procédé au préalable à la réalisation d'une étude sur leur image à l'international, en vue d'identifier les atouts distinctifs sur lesquels pourrait reposer leur effort de positionnement international.

L'édition 2019 de l'étude sur la réputation du Maroc dans le monde a été enrichie par l'ajout de l'Égypte à l'échantillon des pays cibles ainsi que le doublement de l'échantillon des personnes sondées au Maroc. Elle a permis d'analyser la réputation du Royaume dans les pays du G-8 et dans 17 pays développés ou émergents sur la base de 17 attributs, regroupés en trois dimensions, à savoir la qualité de vie, le niveau de développement et la qualité des institutions. L'enquête a porté, également, sur l'image que perçoivent les Marocains sur leur propre pays.

La réputation externe du Maroc

En 2019, le Maroc obtient une note de 58,8 points sur une échelle de 0 à 100 pour l'indicateur général de la réputation des pays "Country RepTrak® Pulse", soit une augmentation de 0,7 point par rapport à 2018. Le Royaume s'est classé, en 2019, à la 35^{ème} place parmi les 73 pays évalués, conservant de ce fait son classement de 2018.

L'édition de 2019 confirme les conclusions mises en évidence par les quatre éditions précédentes. S'agissant de la réputation du Maroc auprès des personnes interrogées dans les pays du G-8, les éléments de convergence sont les suivants :

- Le Maroc bénéficie d'une réputation externe moyenne quand il est comparé aux 73 pays retenus par le cabinet "Reputation Institute". Sa réputation est meilleure que celle de l'Indonésie et des BRICs et dépasse largement celle de la Turquie et de l'ensemble des pays arabes et africains.

- La réputation du Maroc est supérieure à la moyenne mondiale (celle des 55 pays ayant le PIB le plus élevé) en France, au Royaume Uni et au Canada. Son niveau, en Allemagne, demeure, cependant, bas.
- Les évaluations les plus positives de la réputation externe du Maroc concernent les attributs afférents à la qualité de vie (environnement naturel, population aimable et sympathique, loisirs et distractions), suivis par ceux de la qualité institutionnelle, en particulier, la sécurité et l'usage efficace des ressources. Les évaluations les moins favorables se rapportent aux attributs de la dimension "Niveau de développement", notamment, la capacité technologique du pays, la reconnaissance de ses marques et le système éducatif.
- La comparaison de la réputation externe du Maroc avec celles de l'Afrique du Sud, de la Turquie, du Chili et du Mexique, pour chacun des 17 attributs, confirme que le Maroc demeure, après le Chili, le deuxième pays le mieux perçu par les citoyens des pays du G-8.
- Le Maroc continue à être perçu comme un pays à visiter, à y assister à des évènements ou éventuellement à y acheter des produits et services. Le Royaume ne suscite, cependant pas, le même attrait en tant que destination d'études.

Sur le plan de l'évolution temporelle de la réputation externe, les constats les plus significatifs se présentent comme suit :

- La réputation du Maroc s'est améliorée, en 2019, au Brésil, au Chili, au Royaume Uni et en Italie. A l'inverse, elle a enregistré une baisse en Russie, en Inde et en Turquie.
- Une amélioration sensible, entre 2018 et 2019, a été constatée au niveau de tous les attributs. Elle a concerné, essentiellement, les attributs "environnement naturel", "population aimable et sympathique" et "loisirs et distractions".
- Les comportements de soutien ont, également, enregistré une progression en 2019, principalement, quand il s'agit d'assister à des évènements organisés au Maroc, de visiter le pays, d'y investir et d'acheter des produits.

De l'analyse des résultats inhérents à la réputation du Maroc, en 2019, auprès des pays spécifiques choisis par l'IRES, il découle que l'Australie, l'Egypte et le Mexique sont les pays ayant la meilleure perception du Maroc. De plus, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, l'Espagne, le Nigéria, les Pays-Bas, la Suède et la Turquie et, dans une moindre mesure, le Kenya et la Chine ont une perception moins favorable du Maroc.

L'évolution, entre 2018 et 2019, des comportements de soutien des personnes interrogées au Maroc est négative. Les Marocains continuent, cependant, à soutenir leur pays davantage qu'ils ne soutiennent les pays du benchmark, à savoir : l'Afrique du Sud, le Mexique et le Chili, sauf pour le comportement de soutien "étudier dans le pays", qui penche en faveur du Chili et de l'Afrique du Sud. Toutefois, les Marocains semblent davantage disposés à soutenir la Turquie que leur propre pays.

La réputation interne du Maroc

Après avoir régressé entre 2015 et 2016, la réputation interne du Maroc s'est nettement améliorée en 2017, avant de retrouver en 2018 sa tendance à la baisse. Celle-ci pourrait s'expliquer, entre autres, par les différents mouvements sociaux qu'a connus le Maroc durant les dernières années. Le recul de la perception qu'ont les Marocains de leur pays a concerné, principalement, les attributs "environnement institutionnel et politique", "style de vie", "éthique et transparence", "système éducatif", "respect international", "usage efficace des ressources" et "bien-être social".

L'écart entre la réputation interne et la réputation du Maroc dans les pays G-8 s'est nettement réduit en 2019. L'indice de la réputation interne ne dépasse que de près de 2 points celui de la réputation externe. Le Maroc se rapproche, ainsi, de la situation des pays qui sont plus critiques envers eux-mêmes.

Supérieure s'agissant des attributs "sécurité" et "population aimable et sympathique", la réputation interne est devancée par la réputation externe en ce qui concerne l'utilisation des ressources, l'environnement politique et institutionnel, le système éducatif, la technologie et l'innovation, le bien-être social, l'éthique et la transparence, le style de vie, les marques et entreprises reconnues, la qualité des produits et services, les loisirs et distractions. Ces insuffisances, qui pourraient constituer des risques réels pour la réputation tant interne qu'externe du Maroc, sont de véritables défis qu'il serait essentiel de relever.

Les conclusions des débats

Les principaux points soulevés lors des débats sont les suivants :

- L'opportunité de lancer une réflexion sur la mise en place d'une stratégie nationale de communication, au lieu des politiques sectorielles de communication, tirant en cela profit des cinq éditions de l'étude de l'IRES sur la réputation du Maroc.
- La nécessité d'édifier une marque Maroc pérenne et forte. L'action du Maroc au titre de la promotion de son image à l'international devrait se baser sur un message fort et unique, permettant de mettre en relief les avancées enregistrées par le Royaume dans les différents domaines et mettant en lumière les aspects liés au patrimoine historique et culturel marocain.

- L'utilité d'intégrer, au niveau de l'indice de réputation externe, un paramètre portant sur la dimension digitale ainsi qu'un filtre permettant la segmentation des personnes interrogées au Maroc. Il serait, en outre, intéressant d'élargir l'échantillon pour couvrir davantage de pays africains, notamment, ceux de la CEDEAO afin de mieux évaluer l'efficacité des efforts déployés par le Royaume dans cette région.
- L'intérêt d'évaluer la perception qu'ont, de leur propre pays, les Marocains qui résident à l'étranger.
- L'impératif de suivre de près l'évolution négative de la réputation interne du Maroc qui pourrait impacter, sur le court et le moyen terme, sa réputation externe.



La présentation d'ouvrages

Clés de géopolitique : comprendre et anticiper le jeu des pouvoirs

10 janvier 2019

Cette rencontre a été consacrée à la présentation de l'ouvrage de Gabriel BANON, intitulé "Clés de géopolitique : comprendre et anticiper le jeu des pouvoirs". Dans cet ouvrage, l'auteur se penche sur les paramètres permettant d'appréhender la géopolitique, dans un monde en perpétuelle évolution. Il met en relief, également, les rivalités de pouvoirs entre les grandes puissances et celles émergentes ainsi que les évolutions du système de gouvernance globale, à l'aune des grandes mutations qui s'amorcent.

La lecture croisée de l'ouvrage par les discutants sollicités par l'IRES ainsi que les débats ont soulevé les points suivants :

- La géopolitique fait appel à plusieurs disciplines, notamment, la géographie, l'histoire, la démographie, l'étude des religions... Elle peut être définie comme l'étude des interactions entre l'espace géographique et les rivalités de pouvoir qui en découlent.
- L'ouvrage représente un outil didactique pour les chercheurs et les universitaires et constitue une référence utile pour ceux qui s'intéressent aux mutations géopolitiques du monde. Il permet de mieux comprendre l'origine de la géopolitique, plus de deux décennies après la fin de la guerre froide, dans un monde où la multiplicité des acteurs et des enjeux engendrerait des défis inédits que les générations futures devraient relever.
- L'ouvrage jette un nouveau regard sur les enjeux internationaux actuels, notamment, le changement climatique, la multiplication des conflits, le développement dans le monde, la gouvernance mondiale... A titre d'illustration, le réchauffement climatique, produit de l'activité humaine, est souvent source de tensions entre les gouvernements.
- La mondialisation a largement affecté les relations internationales avec, toutefois, certaines limites. Elle a ravivé les tensions et exacerbé les revendications identitaires, le nationalisme et le communautarisme dans le monde. Par ailleurs, les nouvelles technologies ont induit des bouleversements importants, touchant à tous les domaines de l'économie. Un grand puzzle planétaire se constitue qui n'est ni vraiment maîtrisable ni de nature à préserver et à garantir la paix.
- La gouvernance mondiale est remise en question en raison de ses insuffisances. Une réflexion est amorcée en vue de réformer le système actuel afin de le rendre davantage inclusif et conforme à la nouvelle réalité géopolitique.

- Dans un contexte de développement du "big data", des robots industriels et de l'intelligence artificielle, le monde serait dominé par les pays ayant mis la recherche scientifique en tête de leurs priorités.

Les économies arabes en mouvement : un nouveau modèle de développement pour la région MENA

28 novembre 2019

La présentation et la discussion de l'ouvrage intitulé " Les économies arabes en mouvement : un nouveau modèle de développement pour la région MENA" de M. Alexandre KATEB a mis en évidence les mutations qui s'esquissent au sein du monde arabe et les différentes dynamiques d'ouverture et de modernisation engagées par les pays de la région pour répondre aux défis majeurs. L'auteur propose des actions susceptibles d'accélérer la transition vers un nouveau modèle de développement inclusif, compétitif et fondé sur l'économie de la connaissance.

La lecture croisée de l'ouvrage par des discutants sollicités par l'IRES ainsi que les débats subséquents ont permis de mettre en relief les éléments suivants :

- L'économie ne se développe plus uniquement en montant dans la chaîne des valeurs mais en essaimant dans tous les domaines. L'allocation des ressources devrait donc se faire sur la base des avantages comparatifs de chaque pays.
- Il serait possible d'évoquer l'existence de plusieurs "mondes arabes". Toutefois et malgré les divergences apparentes, les Etats de la région MENA restent unis par des facteurs culturels et par un imaginaire commun, ranimé par internet et les réseaux sociaux et qui a contribué à l'émergence de mots d'ordre communs lors des printemps arabes.
- L'intégration économique entre les pays arabes est sous-estimée. Les flux de capitaux arabes connaissent, en effet, une embellie difficile à déceler car masquée par le volume d'exportation des hydrocarbures.
- Le monde arabe vit, aujourd'hui, une mutation profonde sur le plan politique, économique, social et environnemental qui se matérialise par l'instabilité sociopolitique dans certains pays et par la fragilité des modèles de développement poursuivis dans les autres pays.
- Considéré, selon l'auteur du livre, comme "paradoxe de développement", le chômage des jeunes constitue un défi majeur pour les Etats arabes, surtout la catégorie des jeunes diplômés.
- La région MENA est marquée par une insécurité alimentaire liée au stress hydrique et aux impacts du changement climatique. Les ressources en eau par habitant, dans le monde arabe, représentent seulement un sixième de la moyenne mondiale et sont en constante diminution.

- L'économie de la connaissance n'est pas encore affirmée comme une voie réelle d'accélération économique et sociale dans les pays arabes. Ces derniers n'investissent que 1 % de leur PIB dans la recherche & développement alors que la moyenne mondiale s'élève à 2,5 % du PIB dans les pays de l'OCDE et atteint 3 % au Japon et 4 % en Corée du Sud.
- L'avenir du monde arabe est lié, selon l'auteur, à celui de trois pays confrontés aujourd'hui à d'importants défis :
 - ✓ L'Arabie Saoudite, seul pays arabe membre du G20, dont la richesse et le poids politique sur la scène internationale pourraient lui permettre de porter la voix du monde arabe dans les institutions internationales. Cela ne sera, cependant, possible que si ce pays parvient à relever ses défis intérieurs.
 - ✓ L'Égypte qui, de par sa situation géographique, sa population et son histoire est en mesure de jouer un rôle moteur dans l'intégration des pays arabes et leur développement inclusif. Toutefois, l'Égypte doit surmonter les problématiques socio-économiques, en rapport avec l'importance et la concentration de sa population ainsi que les dissensions qui l'opposent à ses voisins régionaux, notamment, s'agissant de la gestion des eaux du Nil.
 - ✓ L'Algérie, pays le plus peuplé, avec un revenu par habitant relativement plus élevé que les autres pays de l'espace maghrébin, pourrait devenir un moteur de l'intégration régionale s'il parvenait à renouveler ses modes de gouvernance et à instaurer un système politique compatible avec les aspirations des populations.